

RDC 2012 : LA FRACTURE ?

Paule Bouvier, Jean Omasombo Tshonda et Noël Obotela Rashidi

Avant que n'éclatent les événements qui vont dévaster l'Est du Congo, l'année 2012 sera tout d'abord celle des retombées du scrutin du 28 novembre 2011. Les nouvelles institutions procédant des élections avaient à être mises en place, et elles l'ont été. Mais le manque de crédibilité de ce scrutin posera problème du fait des fraudes constatées et du vide créé par la non-connaissance des résultats réels. Cette situation sera un défi crucial pour le nouveau pouvoir. Les résultats des élections, annoncés par la CENI (Commission électorale nationale indépendante) et entérinés par la CSJ (Cour suprême de Justice), donnèrent certes la victoire à Joseph Kabila Kabange et à la Mouvance présidentielle. Cependant, ce ne fut pas le raz-de-marée espéré, et cela ne leva pas les doutes sur le déroulement du scrutin et du dépouillement. Quelle stratégie le pouvoir, et en particulier le président de la République, va-t-il adopter pour combler ce déficit de crédibilité et, en même temps, intégrer dans son programme la dimension sociale, dont le président avait affirmé avoir pris la mesure durant sa campagne électorale ?

1. L'armature institutionnelle de la deuxième législature, 2012-2017

L'Assemblée nationale

La première institution à être mise en place fut l'Assemblée nationale. Les premiers signaux donnés à cette occasion furent significatifs. Si, d'une façon générale, les règles de procédure furent respectées, une entorse à la lettre de la Constitution fut néanmoins commise. En effet, celle-ci prescrit (article 115) : « L'Assemblée nationale et le Sénat tiennent de plein droit chaque année deux sessions ordinaires : 1. la première s'ouvre le 15 mars et se clôture le 15 juin. » Or, le 15 mars, l'Assemblée était en session extraordinaire et le président (Timothée Kombo Nkisi, intérimaire) refusa de convoquer une session ordinaire, tous les points inscrits à l'ordre du jour n'ayant pas encore

été traités. Finalement, la première session ordinaire de l'Assemblée s'ouvrira avec environ un mois de retard. D'où la remarque : « Ne nous leurrions pas, il ne s'agit pas du tout d'un fait divers. Il est question du respect des textes dans cet élan de bâtir réellement un État de droit, loin de toute interprétation sélective qui fait le lit du déviationnisme. Aller d'irrégularité en irrégularité traduirait un mauvais départ » (*Le Potentiel*, 15 mars 2012).

Un deuxième problème surgit lors de l'élection du bureau définitif de l'Assemblée. Au cours d'un séminaire de la MP (Mouvance présidentielle), il fut décidé que le bureau définitif de l'Assemblée comporterait des membres de celle-ci et de l'opposition proportionnellement au nombre de députés de chacun des groupes. Mais, lors de l'élection des candidats, l'opposition, *via* une motion incidentielle, demanda le retrait des deux candidats censés la représenter au motif qu'ils étaient acquis à la majorité. Néanmoins, ils furent présentés au vote et élus, mais en l'absence des membres de l'UDPS (Union pour la Démocratie et le Progrès social) et du MLC (Mouvement de Libération du Congo) qui boycottèrent cette partie de la séance. Si la plupart des députés de la MP qualifient la procédure utilisée de « triomphe de la démocratie », les députés de l'opposition dénoncent des manœuvres de la MP destinées à « caporaliser l'Assemblée nationale » (*KongoTimes !*, 16 avril 2012). Quoi qu'il en soit, la composition du bureau est la suivante :

Président : Aubin Minaku (Majorité présidentielle) ;
 Premier vice-président : Charles Mwando Simba (UNAFEC/Majorité présidentielle) ;
 Second vice-président : Timothée Kombo Nkisi (UDPS/opposition) ;
 Rapporteur : Norbert Ezadri Eguma (MSR/Majorité présidentielle) ;
 Rapporteur-adjoint : Jean-Pierre Tshimanga Buana (ADR/opposition) ;
 Questeur : Élysée Munembwe (ARC/Majorité présidentielle) ;
 Questeur-adjoint : Bosco Kaboyi Bwivu (AFDC/Majorité présidentielle).

La mise en place des sept commissions parlementaires souleva aussi quelques difficultés quant au choix des députés appelés à les présider. Mais, finalement, des solutions furent trouvées (*L'Avenir*, 2 mai 2012).

La formation du Gouvernement

Dans son discours d'investiture du 20 décembre 2011, Kabila affirme sa détermination « à être réellement le garant de la nation congolaise dans toute sa diversité, à l'écoute et au service de toutes les Congolaises et de tous les Congolais sans distinction de race, d'origine, d'obédience politique ou de confession religieuse... Président de tous les Congolais, je reste fidèle à

mon ouverture d'esprit traditionnelle [...] Je travaillerai donc avec tous les compatriotes qui ont la passion du Congo et veulent sincèrement œuvrer à sa modernisation. Au service de la patrie, il n'y a point de camp politique » (*KongoTimes !*, 20 décembre 2011, discours d'investiture du président Joseph Kabila Kabange 2011). En fait, l'ouverture annoncée ne sera pas au rendez-vous.

Au moment de constituer son équipe, le président de la République s'est trouvé face à l'alternative suivante : soit, comme il l'avait annoncé, effectivement jouer l'ouverture vis-à-vis de ses opposants, soit resserrer autour de lui ses partisans les plus fidèles et ceux qui l'avaient épaulé durant sa campagne électorale. Il choisit cette deuxième option, et son discours d'investiture ne sera, sur ce point, qu'un exercice de marketing politique.

Avant de procéder à la formation du Gouvernement, le chef de l'État désigna, le 8 mars, Charles Mwando Simba (ancien ministre de la Défense dans le Gouvernement Muzito) comme informateur. Sa mission était de prendre contact avec les différents partis, regroupements politiques et indépendants présents à l'Assemblée nationale afin d'identifier une coalition au sein de laquelle le chef de l'État désignerait le formateur du Gouvernement. Le 27 mars, Mwando Simba déposait son rapport auprès du président de la République. Le lendemain, il faisait part à la presse des résultats de ses consultations. Il semblait à ce moment que l'ouverture annoncée dans le discours d'investiture allait se concrétiser. Il n'en fut rien, comme le démontre la composition du Gouvernement dont Augustin Matata Ponyo Mapon avait été nommé Premier ministre le 18 avril 2012 (par l'ordonnance n°12/003).

La composition du Gouvernement fut d'ailleurs l'objet de sévères critiques, notamment de la part de l'opposition. Elles portent principalement sur l'importance des membres originaires du Katanga, sur le fait que le portefeuille des Finances demeure de la compétence du Premier ministre, sur la faible représentation de l'opposition, limitée à deux membres, sur la présence de Lambert Mende Omalanga qui, au cours de son précédent mandat, se serait illustré par « une sorte d'allergie à l'égard de la liberté d'expression en général [...] transformant les médias publics en un instrument de propagande au service de Kabila » (Congo Forum, 3 mai 2012 ; *Le Potentiel*, 3 mai 2012 ; *La Libre Belgique*, 2 mai 2012 ; *KongoTimes !*, 2 mai 2012 ; *Congo Indépendant*, 30 avril 2012). Par ailleurs, les frustrations furent nombreuses et amères dans le chef de collaborateurs de Kabila qui avaient été à ses côtés durant la législature précédente.

Le Gouvernement, constitué de trente-six personnes, est effectivement caractérisé par une surreprésentation du Katanga, avec sept de ses ressortissants. Aucune autre province n'y dispose de plus de quatre ministres. La stratégie du président de la République au moment de la formation du

Gouvernement a été d'éviter, sauf exception, la participation des chefs de parti. Il détient désormais un pouvoir accru par rapport à 2006. En effet, il n'a plus à composer avec le PALU. Et, vu les résultats des élections, notamment l'éparpillement des voix sur un très grand nombre de partis, Kabila est dans la position d'arbitre suprême. En consultation ou non avec les chefs de parti, il a fait désigner plusieurs individus non élus et souvent peu ou pas connus du grand public. Cela signifie que les étiquettes des partis auxquels sont censés appartenir ces nouveaux intervenants ne traduisent pas nécessairement leur véritable profil politique. D'où le brouillard qui entoure ces nominations et qui semble profiter à Kabila, du moins dans un premier temps.

L'importance accordée au Katanga au sein des institutions est manifeste de l'application d'un mécanisme de rétribution en faveur de ceux qui se sont mobilisés durant la campagne électorale. La position privilégiée de la province est attestée et par le nombre de fonctions qui lui sont attribuées et par leur importance stratégique. Certes, elle n'obtient pas la fonction de Premier ministre, très convoitée. Mais elle se voit dotée du poste de vice-Premier ministre, ministre de la Défense et Anciens Combattants qu'occupera Alexandre Luba Ntambo, un Lubakat de Manono (il appartient à une famille cheffale et son père fut tué à la même période et dans des circonstances presque analogues à celles du père de Laurent Désiré Kabila). Les Lubakat décrochent d'autres portefeuilles : celui des Mines échu à Martin Kabwelulu de Manono, la Santé publique à Félix Kabange Numbi Mikwampa de Malemba-Nkulu, et la Jeunesse, Sports, Culture et Arts à Banza Mukalayi Nsungu, également de Malemba-Nkulu. Pour rappel, dans les territoires lubakat de Manono, Kabongo et Malemba-Nkulu, Kabila avait obtenu, selon, du moins, les résultats du dépouillement, 100 % des voix.

Kabila se devait aussi d'établir un certain équilibre entre les diverses populations du Katanga. En ce qui concerne le Sud de la province, le portefeuille de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières revient à Richard Muyej Mangez, qui est lunda et représente leur association ethnique, DIVAR. Lors de l'établissement du bureau de l'Assemblée nationale, dans un jeu souvent considéré comme joué d'avance (voir *supra*), c'est Charles Mwando Simba qui fut élu vice-président. Or, il représente l'ethnie tabwa des territoires de Moba et de Kalemie. En outre, deux des proches d'Augustin Katumba Mwanke (dont on connaît le rôle mais qui décéda dans un accident d'avion début février 2012) deviennent ministres : Wivine Mumba Matipa, une parente, à la Justice et Droits humains, et Fridolin Kasweshi, qui passe pour avoir été son homme de confiance dans les affaires, à l'Aménagement du territoire, Urbanisme, Habitat, Infrastructures, Travaux publics et Reconstruction.

Les provinces du Bandundu et du Maniema ne sont pas oubliées dans ce processus de rétribution pour services rendus. Le portefeuille de ministre délégué auprès du Premier ministre, ministre chargé des Finances échoit à Patrice Kitebi Kibol Mvul de la province du Bandundu. Il y a, aussi, celui des Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication occupé par Triphon Kin-Kiey Mulumba. À la présidence de l'Assemblée nationale est élu, dans les conditions évoquées ci-avant, Aubin Minaku Ndjalandjoko, qui est dinga d'Idiofa. Il se trouve récompensé pour avoir initié (avec Christophe Lutundula) le processus de révision de la Constitution. Kabila, de son côté, en accordant cette faveur au Bandundu et en nommant Daniel Mukoko Samba (un originaire du Bas-Congo, proche du PALU) au poste de vice-Premier ministre du Budget, se dédouane vis-à-vis du parti de Gizenga, allié devenu encombrant. Quant au Maniema, le Premier ministre Augustin Matata Ponyo Maton en est originaire. Il est bangubangu du territoire de Kabambare, dont la mère de Joseph Kabila est, elle aussi, originaire. Deux autres fonctions sont également attribuées à des ressortissants du Maniema : celle de ministre des Transports et Voies de communication à Justin Kalumba Mwana Ngongo et celle de vice-ministre des Finances à Roger Shulungu Runika.

Le programme du Gouvernement

Le programme d'action du Gouvernement que le Premier ministre présentait le 7 mai à l'Assemblée nationale se réfère explicitement au discours d'investiture du président de la République. Il en développe les différents thèmes dans les domaines des institutions, de la croissance économique (dont celle de l'agriculture), de l'amélioration des conditions de vie des populations, des infrastructures de base, de la santé, de l'éducation, de la politique étrangère, de la finalisation des réformes institutionnelles à poursuivre dans le cadre de la bonne gouvernance. Il insiste sur un secteur mentionné dans le discours du président de la République du 14 septembre 2011, à savoir « l'initiation à la nouvelle citoyenneté ». Outre des actions de formation et de promotion à travers les médias, ce programme comporte aussi « un service public obligatoire pour les jeunes à partir de 18 ans, en vue d'armer leur conscience patriotique » (Programme d'action du Gouvernement 2012-2016 : 50). Le 9 mai, le Gouvernement recevait l'investiture de l'Assemblée nationale après approbation de son programme d'action par 324 voix en sa faveur, 53 voix contre et 11 abstentions sur 388 députés participant au vote.

Ce programme, quelque détaillé qu'il soit, demeure cependant dans l'ensemble au stade des intentions. Les prévisions financières sont abordées globalement, les modalités d'exécution des objectifs ne sont pas précisées,

les diagnostics présentés comportent des omissions, les problèmes de sécurité ne sont évoqués que *via* la réforme de l'armée et de la police.

La CENI

La CENI continue à être (ou devrait être ?) une institution importante de la République, puisque les élections provinciales et locales restent à organiser. Or son sort est menacé. Car plusieurs voix se sont élevées de divers milieux, tant internationaux que congolais : missions d'observation électorale, Union européenne, pays partenaires, Église catholique, ONG, partis politiques, société civile... réclamant la réorganisation de la CENI.

Du 10 au 19 avril 2012, la CENI organisait un « atelier d'évaluation du processus électoral ». Tous les acteurs y ayant participé à un titre ou à un autre y étaient représentés. La synthèse du rapport final fait état d'une série de failles ayant émaillé le scrutin tout au long de son parcours, et formule une longue liste de recommandations. Quelques jours plus tard (le 23 avril) se tenait une réunion du Comité de partenariat des élections, sous la présidence de Daniel Ngoy Mulunda. Plus question de démission ou de réorganisation, mais affirmation de la volonté de l'institution de « tout faire pour rétablir la confiance [...] de renforcer les contacts avec les différents partenaires [...] de procéder à une planification opérationnelle et financière acceptée par tous ». Une série de rencontres sont aussi prévues avec la classe politique pour la fiabilisation du fichier électoral et l'actualisation de la cartographie des bureaux de vote et de dépouillement. Enfin allait être proposée au Parlement la mise à jour de la loi électorale (CENI 2012).

Les résultats de l'atelier furent diversement appréciés. Pour *Le Potentiel*, ce qui était attendu était un audit en bonne et due forme et non un simple exercice interne de routine (*Le Potentiel*, 11 avril 2012). Pour CongoForum, « la CENI a fait connaître sa volonté de poursuivre le processus sans modifications autres que cosmétiques » (Congo Forum, 20 avril 2012). Le 8 juin, la Nouvelle Société civile déposait à l'Assemblée nationale une pétition comportant 46 072 signatures exigeant le départ de Ngoy Mulunda. De son côté, la Société civile de la RDC annonçait qu'elle avait collecté plus de 20 000 signatures demandant la démission de la CENI (Radio Okapi, 26 mai 2012 ; *La Tempête des Tropiques*, 11 juin 2012). Selon d'autres, il s'agissait, comme le soulignait le président de la CENI, de faire « un travail sans complaisance » pour que les problèmes enregistrés ne se reproduisent plus (Radio Okapi, 11 avril 2012).

Le 28 juin, conformément à la loi organique portant organisation et fonctionnement de la CENI (article 2), celle-ci présentait à l'Assemblée nationale le rapport du processus électoral à mi-parcours. Rapport détaillé

mettant l'accent sur les défis que la CENI avait dû affronter et qui suscita un débat houleux entre les députés.

Il apparaît donc, à ce stade, que la CENI continue à fonctionner comme si son cadre devait rester inchangé. Et ce, malgré les pressions qui continuent à s'exercer de multiples horizons.

2. Les institutions nationales en action

Le législatif

Parmi les principales questions qui préoccupèrent l'Assemblée nationale figurent la situation sécuritaire dans l'Est du pays, l'adoption du budget 2012 et la réforme de la CENI.

Dès la séance du 4 mai, les députés se préoccupèrent de la situation sécuritaire, jusqu'à provoquer une « surchauffe » dans l'hémicycle. Plusieurs motions émanant de députés furent lues et un mémorandum des députés élus du Nord-Kivu fut présenté. Ceux-ci demandaient au président de la République de concrétiser ses promesses relatives à la sécurisation de leur province. D'autres députés nationaux déclarèrent souhaiter que la communauté internationale s'implique pour arrêter Bosco Ntaganda, considéré comme l'instigateur du mouvement de révolte dans les casernes du Nord-Kivu (*La Conscience*, n. d.). Des questions furent posées par les députés Martin Fayulu et Jemsi Mulengwa au vice-Premier ministre, ministre de la Défense nationale et Anciens Combattants, Alexandre Luba Ntambo, et au ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières, Richard Muyej Mangez, sur les accords de paix entre la RDC et le Rwanda ainsi que sur la situation sécuritaire dans l'Est de la RDC (Radio Okapi, 31 mai 2012 & 5 juin 2012 ; *Le Phare*, 8 juin 2012).

La question de la sécurité dans l'Est resurgit quelques mois plus tard. Le 25 septembre, le député Jean-Lucien Busa adressait une lettre au bureau de l'Assemblée nationale, demandant l'interpellation du Premier ministre Augustin Matata Ponyo à ce sujet. La demande fut toutefois rejetée par l'Assemblée, les députés de la majorité estimant qu'il était trop tôt pour évaluer l'action du Gouvernement investi seulement le 9 mai (Radio Okapi, 2 octobre 2012). Le 18 octobre fut examinée la motion de défiance déposée mi-juillet contre le ministre de la Défense nationale, Alexandre Luba Ntambo, par le député de l'opposition Albert Fabrice Puella. La motion, signée par une soixantaine de députés, portait sur l'insécurité dans le Nord-Kivu. Le ministre nia avoir signé au nom du Gouvernement un accord secret avec

le Gouvernement rwandais. Il reconnut uniquement l'existence d'un pacte portant sur la stabilité, le développement et la sécurité signé par les États de la région des Grands Lacs. La motion fut rejetée par 202 voix contre 164. Le ministre fut ainsi maintenu en fonction grâce aux voix de la majorité. Mais l'examen du résultat des votes permit de constater que certains députés du camp présidentiel avaient voté avec l'opposition (le nombre d'opposants présents en séance étant inférieur à 150) (Radio Okapi, 18 juillet 2012 & 19 octobre 2012 ; 7sur7.cd, 19 octobre 2012).

En ce qui concerne le budget 2012, le projet fut présenté à l'Assemblée nationale le 22 juin par le Premier ministre, Matata Ponyo¹. Au cours de la discussion en séance deux jours plus tard, le projet fut critiqué, car estimé par certains irréaliste ou encore non sincère. Après les explications du Premier ministre, il fut estimé recevable et envoyé à la commission économique, financière et contrôle (ECOFIN). Au Sénat, c'est le président lui-même, Léon Kengo wa Dondo, qui entreprit de critiquer le projet de budget. Son attention se porta surtout sur l'importance des recettes prévues et sur le fait que celles attendues de secteurs porteurs tels que les hydrocarbures, les mines et les télécommunications n'étaient pas reprises dans le projet. D'où la question : pourquoi le Gouvernement a-t-il occulté les recettes de ces secteurs ? Le budget, après avoir été modifié à la baisse, fut adopté à l'Assemblée nationale le 4 juillet et au Sénat le 13 du même mois (Radio Okapi, 25 & 26 juin 2012).

L'Assemblée nationale eut aussi, comme déjà indiqué, à s'intéresser à l'avenir de la CENI. Le 5 juillet 2012, le bureau de l'Assemblée rendait publiques les recommandations adressées à la CENI concernant la révision de la loi organique relative à son organisation et son fonctionnement, entre autres la composition de son bureau. Deux projets de loi furent déposés auprès du bureau de l'Assemblée. L'un par le député Emery Okundji et un autre émanant du Gouvernement et déclaré urgent. Pour des raisons juridiques, ce dernier devant être soumis à discussion fut seul envisagé. Il fut jugé recevable et transmis à la commission politique, administrative et juridique (PAJ) de l'Assemblée. Mais la discussion du projet de loi, en séance plénière du 7 octobre, suscita des difficultés. Les députés de l'opposition la boycottèrent, des divergences fondamentales étant apparues lors des discussions en commission, notamment sur les organes de la CENI et la composition du bureau. Une commission spéciale fut alors créée pour examiner ces points litigieux. Lors de sa visite à Bruxelles, le Premier ministre, Augustin Matata Ponyo, déclara que la loi sur la réforme de la CENI traînait à l'Assemblée

¹ Le budget 2012 en équilibre recettes et dépenses s'élève à 6 609,2 milliards de FC. Il est de 38,6 % du PIB et présente un taux d'accroissement de 5 % par rapport au budget de 2011 (République démocratique du Congo, le Président 2012). Le projet de budget proposé initialement s'élevait à 7 577 milliards de FC.

nationale en raison des ajustements voulus par l'opposition (Radio Okapi, 27 septembre 2012 & 7 octobre 2012 ; allAfrica 7 octobre 2012 ; Agence France Presse, 8 octobre 2012 ; 7sur7.cd, 22 octobre 2012).

Outre ces domaines, l'Assemblée nationale adopta aussi, en sa séance du 16 juillet, à la demande du président de la République, la modification de l'article 73 de la loi portant statut militaire des forces armées. Désormais, le président de la République nomme, relève de leurs fonctions et, le cas échéant, révoque, par ordonnance délibérée en Conseil des ministres, sur proposition du Gouvernement, le Conseil supérieur de la défense entendu, les officiers militaires et de la Police nationale congolaise. Ce qui valut ce commentaire : « Le chef de l'État a carte blanche » (*L'Avenir*, 17 juillet 2012).

L'exécutif

De toute évidence, Augustin Matata Ponyo entend concevoir le travail au sein du Gouvernement autrement que ses prédécesseurs. Le premier signal à cet égard remonte à la réunion de prise de contact à la primature, fixée à 8 heures précises. Certains ministres, arrivés en retard, se virent interdire l'accès à la salle où elle se tenait par les agents du protocole et furent contraints d'attendre dans une salle annexe la fin de la réunion ! (*KongoTimes !*, 4 mai 2012). Dès son arrivée à la tête du Gouvernement, il imposait à ses ministres un rythme de travail auquel les anciens ministres n'étaient pas habitués (7sur7.cd, 19 juin 2012). Du 3 au 4 juillet, il se réunissait avec l'ensemble de ses ministres en séminaire à Zongo (Bas-Congo). Il s'agissait de réfléchir à une vision commune permettant de réussir la mission confiée par le chef de l'État : la « Révolution de la modernité ». Deux thèmes étaient au centre des débats : primo, « valeurs cardinales, leadership et coordination interministérielle » ; secundo, « gestion axée sur les résultats ». Matata Ponyo devait déclarer : « J'attends de vous un partage profond de la vision du chef de l'État pour la mise en œuvre du programme d'action du Gouvernement. Ce moment de réflexion collective doit nous permettre un véritable esprit d'équipe qui devra se traduire par une cohésion interne autour de la hiérarchie en vue de fédérer les énergies individuelles » (Digitalcongo.net, 4 juillet 2012).

Quelques mois plus tard, *Le Potentiel* faisait état d'un « malaise au sein du Gouvernement ». D'après les informations qu'il s'était procurées, « le Gouvernement ne fonctionnerait pas normalement. Les ministres passent plus de temps à la primature que dans leurs bureaux respectifs [...] ils sont régulièrement convoqués par le Premier ministre pour des orientations ou des instructions (c'est selon) quotidiennes. » Le journal concluait que les membres du Gouvernement étaient devenus des « ministres délégués à la

primature » et que le Premier ministre instaurait « un régime présidentiel à son niveau » (*Le Potentiel*, 11 septembre 2012).

Dans un autre ordre d'idées, Matata Ponyo entend visiblement se projeter dans l'opinion comme un champion de la lutte anticorruption. Il dissout quatre services spécialisés rattachés à son cabinet et considérés comme budgétivores et sans réelle influence sur la vie de la nation (7sur7.cd, 19 juin 2012). Le 25 juillet, Matata Ponyo et les membres de son Gouvernement signaient, au cours d'une cérémonie solennelle, l'acte d'engagement éthique de respecter le Code de conduite de l'agent public².

Toutefois, cette image que Matata Ponyo essaye de se donner va se trouver quelque peu ternie par le rappel de certaines accusations. *Le Figaro* revint à ce sujet, en avril 2012, sur un article datant de 2006 et faisant état de détournements de fonds dans des projets de la Banque mondiale (*Le Figaro*, publié le 8 juillet 2006 et mis à jour le 15 octobre 2007). Le BCECO (Bureau central de Coordination), dont Matata Ponyo était à ce moment directeur général, fut impliqué dans ce qui fut appelé « un scandale de corruption ». Il démentit point par point cette accusation, de même que la Banque mondiale. Le fait d'exhumer ce dossier aurait sans doute fait long feu si, à peu près au même moment, un rapport de Transparency International sur la corruption en RDC n'avait affirmé avoir assez de preuves de l'implication de Matata Ponyo dans des actes de corruption (*KongoTimes !*, 24 avril 2012).

Quelque temps plus tard néanmoins, Matata Ponyo reçut le soutien de la Banque mondiale. Le directeur des opérations pour la RDC et la République du Congo, Eustache Ouayoro, affirma en effet dans une déclaration publique, le 15 mai, l'engagement de la Banque mondiale à l'accompagner dans la mise en œuvre du programme quinquennal 2012-2016 (Congo Forum, 16 mai 2012). Mais, le 18 juin, le conseiller anticorruption à l'Office des Nations unies pour la drogue et le crime, Kodi Muzong, soulignait, lors d'une conférence-débat organisée par Congo Research Network, que la corruption s'était aggravée en RDC. Selon lui, une des principales raisons de cette situation est le manque de volonté politique de lutter contre la corruption, même au plus haut niveau de l'État (Radio Okapi, 19 juin 2012).

Dans le cadre des activités du Gouvernement peuvent être citées, parmi d'autres, les mesures concernant la ville de Kinshasa. Le 15 mai, le Premier ministre convoquait (en présence de certains ministres et des responsables des services concernés) les vingt-quatre bourgmestres de la ville et le gouverneur de province. Étaient à l'ordre du jour les problèmes de salubrité, de transport et de délinquance juvénile. Des dispositions furent adoptées en

² Décret-loi 017-2002 du 2 octobre 2002 portant code de conduite de l'agent public de l'État, renforcé par le décret-loi 075/2003 du 3 avril 2003 portant organisation et fonctionnement d'un service public dénommé « Observatoire du Code d'Éthique professionnelle » (OCEP).

ces divers secteurs (démantèlement du commerce informel ; sanctions contre les chauffeurs dits « Esprits de mort ») qui entraînent des réactions de mécontentement et une grève des transporteurs privés. Dans cet ensemble de mesures figurent aussi l'augmentation de la rotation des trains urbains, l'achat de deux cents véhicules de grande capacité et l'interdiction d'importer des voitures d'occasion mises en circulation avant l'année 2002. Au sujet des bandes de jeunes délinquants, les « *kuluna* », des solutions visant la réinsertion étaient envisagées à côté de sanctions pour ceux s'avérant « irrécupérables » (RFI, 28 mai 2012 ; *La Prospérité*, 22 mai 2012 ; Radio Okapi, 21 mai 2012 & 22 octobre 2012). Après quelque temps, les marchands ambulants firent leur réapparition le long des rues, les problèmes de transport en commun n'étaient toujours pas résolus et les *kuluna* poursuivaient leurs activités.

Fin juillet, le Premier ministre, accompagné de plusieurs membres du Gouvernement, effectua une visite de travail de trois jours au Bas-Congo, et en particulier au port de Matadi. Il s'agissait d'une « mission d'inspection » au terme de laquelle une série de mesures d'urgence furent adoptées dans un but d'assainissement de celui-ci. Parmi elles, plusieurs arrêtés concernent les procédures de dédouanement, d'autres étant de nature technique (Groupe L'Observateur, 25 juillet 2012 ; Groupe L'Avenir, 25 juillet 2012).

Sur le plan de l'économie, plusieurs décisions furent prises, notamment en matière financière. Le paiement par voie bancaire des rémunérations des fonctionnaires et des agents des services publics, commencé en octobre 2011 par la paie des fonctionnaires de l'État, fut appliqué en juillet 2012 aux enseignants³. Cette pratique devait ensuite être étendue à d'autres corps de l'État. Le 2 juillet, la Banque centrale du Congo procédait au lancement sur le marché, *via* les banques commerciales, de nouvelles coupures à valeur faciale « adaptée » de 1000, 5000 et 10 000 FC. Vu le succès de l'opération, une coupure de 20 000 FC fut mise en circulation le 1^{er} novembre (allAfrica, 20 octobre 2012). En outre, le Gouvernement mettait en œuvre le processus, jugé ambitieux, de « dédollarisation » de l'économie. Il fut annoncé que, progressivement, les transactions de l'État, les passations de marchés publics, le paiement des impôts et des taxes se feraient en FC (Radio Okapi, 11 septembre 2012).

Le Premier ministre s'est également engagé à relever le défi que pose la relance de l'agriculture. Le 26 juillet, lui-même et le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Jean Chrysostome Vahamwiti Mukesyayira, procédaient au lancement de la campagne agricole 2012-2013.

³ Le but de l'opération était, pour le Gouvernement, d'avoir la maîtrise des effectifs, pour le paiement des fonctionnaires, d'éviter les intermédiaires et les risques de corruption, pour les banques, d'accroître leurs activités (Radio Okapi, 23 août 2012). Cependant, elle se heurte à la faiblesse du réseau bancaire national.

Ils promettaient d'investir 32 millions de dollars dans le secteur agricole. Le Premier ministre recherchait en outre des appuis financiers pour ce secteur (RFI, 27 juillet 2012 ; Groupe L'Observateur, 6 août 2012). Dans la publication trimestrielle *La Voix du paysan congolais*, il était souligné que les paysans congolais étaient écrasés par les conflits fonciers récurrents. Ils sont opposés aux industriels forestiers, miniers, agro-pastoraux, voire aux chefs de terre. Victimes de spoliations et d'accaparement de terres, ils finissent par en être privés faute de titres de propriété (*La Voix du paysan congolais*, 2 mai 2012).

À noter encore, parmi les activités du Gouvernement, la préparation du budget 2013, l'adhésion de la RDC à l'OHADA (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires), la poursuite de l'application effective de la TVA, l'accord du Premier ministre pour la libéralisation du secteur des assurances, la relance de la mise en application de l'article 2 de la Constitution du 18 février 2006 portant sur les vingt-six provinces, l'interdiction sur tout le territoire de la République de l'utilisation et de la commercialisation des emballages non biodégradables...

Mais, bientôt, ce sont les problèmes de sécurité à l'Est du Congo qui allaient polariser l'attention du Gouvernement.

La CENI (en sursis)

La CENI attend désormais le vote de la loi modifiant sa composition et son fonctionnement pour mettre en œuvre le processus électoral provincial. Le 6 juin, elle avait fait paraître un nouveau calendrier de ce scrutin (ainsi que des prévisions pour les élections locales). Il prévoyait, entre autres, les dates suivantes : début du processus le 4 juillet 2012 ; vote des députés provinciaux le 25 février 2013 ; annonce des résultats provisoires le 12 avril 2013. Ce calendrier devint rapidement obsolète et devra donc être modifié une nouvelle fois lorsque la CENI nouvelle manière sera opérationnelle.

Poursuivant néanmoins une partie de ses activités, la CENI organisa et mena à terme les élections des gouverneurs de province et vice-gouverneurs du Bas-Congo et de la Province-Orientale (les gouverneurs précédents étant devenus députés). Furent élus Jacques Mbadu au Bas-Congo et Bamanisa Saidi en Province-Orientale. Un fait à souligner à propos de cette élection est l'échec des candidats soutenus par la Majorité présidentielle. La CENI entama aussi la procédure pour l'élection du gouverneur (et vice-gouverneur) de la province du Kasai-Occidental, pour laquelle la date prévue du scrutin était le 28 novembre 2012 (le gouverneur précédent ayant été démis de ses fonctions par un vote de l'assemblée provinciale). Finalement l'élection sera retardée jusqu'au 13 décembre. Le 2 octobre, la CENI publiait les noms des

élus de la circonscription électorale de Masisi (pour rappel, les résultats provisoires de ces élections avaient été annulés pour cause d'irrégularités, un nouveau scrutin devant être organisé dans un délai de soixante jours). Mais, en août, la CENI déclara qu'il lui était impossible de procéder à ce nouveau scrutin, étant donné la situation régnant dans cette circonscription. Ayant reçu l'accord de la Cour suprême de Justice, elle procéda, « pour des raisons politiques », à la publication des résultats.

3. La reprise de la guerre dans la région de l'Est

La création du M23

L'exécutif congolais va bientôt être pris au piège de ses propres contradictions suite à la reprise de la guerre dans la région des deux Kivu. La création, en avril 2012, du M23 (dont l'origine est la mutinerie d'une fraction des ex-miliciens du CNDP intégrés au sein des FARDC et qui réclamaient l'application des engagements conclus dans le cadre des accords de paix du 23 mars 2009) sera le catalyseur d'une succession d'événements qui mettront les gouvernants congolais face à leurs manquements sur le plan de la gestion et à leurs déclarations en porte-à-faux par rapport aux réalités du terrain. Dans le discours qu'il prononça le 14 septembre 2011, le président Kabila affirmait encore : « Priorité des priorités, le pays a été presque entièrement pacifié suite à la signature en 2009, non remise en cause depuis lors, des Accords de paix avec une vingtaine de groupes armés nationaux anciennement actifs dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu et le succès d'une action diplomatique volontariste et des opérations militaires vaillamment menées par les Forces armées de la République démocratique du Congo contre les FDLR, la LRA et les autres groupes armés étrangers dans l'Est et le Nord-Est du territoire national. Dans la foulée, la région des Grands Lacs a retrouvé la paix et la stabilité [...] » (Discours du président de la République lors de la présentation du projet de société, 2011 : 7-33). Ce discours illustre, comme bien d'autres, le clivage existant entre le verbe et la réalité.

Le fait de ne pas avoir mis sur pied une armée digne de ce nom a contribué au regain de violence ainsi qu'au chaos politico-militaire. Des soldats sous-payés, voire impayés (leur solde étant souvent détournée par la hiérarchie militaire) qui vivent aux dépens de la population. Une armée dont la logistique, l'équipement, l'armement sont insuffisants. Enfin, une armée où la présence accrue de rwandophones, après l'intégration des ex-CNDP, suscite la frustration des autres groupes de militaires, entraînant une sorte de guerre

froide à l'intérieur des FARDC (où coexistent plusieurs filières d'autorité) et une indiscipline croissante en leur sein (Verweijen 2012). Un rapport des experts des Nations unies souligne, à propos de la décision d'écarter Ntaganda prise par Kabila : « Au début de 2012, les autorités de Kinshasa ont considéré que la période postélectorale et la pression internationale croissante en faveur de l'arrestation du général Ntaganda offraient une occasion d'affaiblir les chaînes de commandement parallèles maintenues au sein des FARDC par d'ex-soldats du CNDP et d'autres anciens groupes armés. Des réformes militaires ont été annoncées. Cependant, certains ex-commandants du CNDP, voyant leurs intérêts menacés, se sont retirés du processus d'intégration pour obtenir de nouvelles concessions du Gouvernement. Des officiers et des soldats placés sous le double commandement du général Ntaganda et du colonel Sultani Makenga ont commencé à désertir des FARDC en avril 2012, ce qui a entraîné la reprise d'affrontements violents entre des unités gouvernementales et les mutins [...]. » Les experts rappellent aussi que, dans le rapport final de 2011, le Groupe avait mis en lumière « les risques liés aux pouvoirs grandissants et disproportionnés des anciens commandants et unités du CNDP au sein des opérations Amani Leo dirigées par les FARDC dans les Kivu. Jusqu'à la fin de l'année 2011, le général Ntaganda, ancien chef du CNDP, a exercé le commandement *de facto* de toutes les troupes FARDC dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu » (Conseil de sécurité 2012a : 17-18).

Le M23 : un problème militaire bientôt résolu, selon Kinshasa !

Dans un premier temps, comme le souligne le Pole Institute, le langage officiel de Kinshasa, suivi en cela par les autorités provinciales, évoqua les événements en termes d'indiscipline militaire (Pole Institute 2012). Toutefois, la situation fut estimée suffisamment grave pour que le président de la République se rende dans les deux Kivu du 9 au 11 avril. Il s'agissait, pour le chef de l'État, de s'enquérir de la situation sécuritaire à la suite des défections au sein des FARDC. À Bukavu, il s'entretint avec le conseil provincial de sécurité, et, à Goma, avec plusieurs officiers des FARDC de chacune des deux provinces. Il insista sur les sanctions exemplaires devant être prises à l'égard des éléments indisciplinés. Il annonça des réformes importantes en vue de préserver l'image d'une « armée nationale et républicaine » (*Échos des Grands Lacs*, 11 avril 2012). Dans une adresse à la population du Nord-Kivu, le 11 avril, répondant à des interventions et constatant se trouver « comme devant un tribunal », il assura : « [...] ma plus grande préoccupation [...] c'est la sécurité, la paix ». Il fit état des entretiens qu'il avait eus avec l'armée et des consignes qu'il avait données, en rappelant que « dans l'armée la revendication collective n'existe pas ». Il annonça qu'il allait y avoir des

changements dans l'armée, que des arrestations avaient été opérées et que d'autres suivraient. Enfin, il promet : « [...] nous allons continuer à travailler pour nous assurer que la situation est sous contrôle à 100 % dans le Nord-Kivu et la province du Sud-Kivu » (Adresse du président de la République à la population du Nord-Kivu ce mercredi 11 avril 2012, in Conseil de sécurité 2012a : 108-110). Vision abusivement optimiste, comme la suite des événements le prouvera.

Lors de la réunion extraordinaire du Conseil des ministres du 21 mai 2012, présidée par le président de la République, l'interprétation officielle de l'insécurité dans l'Est de la République n'a pas changé. Minimiser et soutenir que tout va bien est le discours de rigueur. Le lieutenant-général Didier Etumba Longila, chef d'État-Major Général, déclare que, après une offensive victorieuse contre les mutins, « les FARDC ont suspendu depuis la nuit du 4 au 5 mai les opérations de neutralisation de ces indisciplinés » (*Jeune Afrique*, 7 mai 2012). Le vice-Premier ministre et ministre de la Défense nationale et des Anciens Combattants, Alexandre Luba Ntambo, affirme que « la situation sécuritaire de la RD Congo aujourd'hui est en voie de stabilisation avancée [...] les FARDC contrôlent bien la situation dans le Nord-Kivu ». Quant au ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières, Richard Muyej Mangez, il rapporte que « la situation sécuritaire du pays demeure relativement calme, à l'exception des foyers de tension entretenus par quelques mutins récemment intégrés au sein des FARDC et réfractaires aux traditions de discipline de celles-ci » (Compte rendu de la réunion extraordinaire du Conseil des ministres du 21 mai 2012, in *Le Potentiel*, 22 mai 2012).

Les Conseils des ministres suivants continuent sur la même lancée. Au cours de celui du 1^{er} juin 2012, il est fait état de ce que « de fortes pressions sont exercées par les FARDC sur les mutins retranchés dans les collines de Runyonyi et Mbuji. Elles ont abouti jusque-là à la reddition de plusieurs éléments qui ont fourni des renseignements utiles au commandement des opérations [...]. À ce jour, les mutins, prenant conscience de leur incapacité à tenir plus longtemps, sollicitent une négociation que le Gouvernement n'envisage pas » (Compte rendu de la réunion ordinaire du Conseil des ministres du 1^{er} juin 2012, in *La Prospérité*, 3 juin 2012). Lors de la réunion extraordinaire du Conseil des ministres du 4 juin, sous la présidence de Joseph Kabila, le lieutenant-général Didier Etumba, accompagné par les officiers commandant les différentes forces, a présenté l'état des lieux des FARDC, et a fait état « des avancées fort significatives dans le processus de sécurisation et de pacification de l'Est de 2008 à 2012 » et de ce que « les désordres graves créés par la mutinerie de Bosco Ntaganda et sa bande vont être bientôt totalement circonscrits grâce à la vitesse des FARDC ». Ensuite,

il a été acté que « le Gouvernement a tenu à adresser ses félicitations aux FARDC pour la détermination, la bravoure et la discipline dont elles ont fait montre lors de la dernière crise créée par la mutinerie (Compte rendu de la réunion extraordinaire du Conseil des ministres du 4 juin 2012, in *L'Avenir*, 7 juin 2012). Il allait bientôt falloir mettre ce bel enthousiasme en berne !

La mise en accusation du Rwanda : une nouvelle donne

Suite à la diffusion du rapport du Groupe d'experts des Nations unies cité ci-avant, et en particulier de son addendum, le problème du M23 va s'internationaliser et, d'une mutinerie, va devenir une guerre. Ledit addendum signale, en effet : « Depuis le début de son mandat, le Groupe a recueilli des preuves sur des violations de l'embargo sur les armes et du régime de sanctions, commises par le Gouvernement rwandais [...]. Les violations de l'embargo sur les armes et du régime de sanctions comprennent :

- l'assistance directe à la création du M23 en facilitant le transport des armes et des troupes à travers le territoire rwandais ;
- le recrutement de jeunes Rwandais et d'anciens combattants démobilisés, ainsi que de réfugiés congolais pour le M23 ;
- la fourniture d'armes et de munitions au M23 ;
- la mobilisation et lobbying auprès des leaders politiques et financiers congolais en faveur du M23 ;
- les interventions directes des Forces rwandaises de défense (FDR) sur le territoire congolais afin de renforcer le M23 ;
- l'appui à plusieurs autres groupes armés, ainsi qu'à des mutineries des FARDC à l'Est du Congo ;
- le soutien à des personnes sanctionnées, soumises au gel des avoirs et à l'interdiction de voyager » (Conseil de sécurité 2012b : 1-2).

Un rapport de Human Rights Watch du 4 juin 2012 met également le Rwanda en accusation. Le Gouvernement rwandais démentira avec fermeté tous les faits qui lui sont reprochés.

Le 7 juin, c'était au tour du Premier ministre, Augustin Matata Ponyo, de se rendre à Goma. Il était accompagné de plusieurs autres ministres, dont celui des Médias, chargé des Relations avec le Parlement et de l'Initiation à la nouvelle citoyenneté et porte-parole du Gouvernement, Lambert Mende, ainsi que de hauts responsables politiques et militaires de la MONUSCO. Le Premier ministre se rendit aussi à Bunagana (à 99 km de Goma), localité affectée par les affrontements entre les FARDC et le M23. Un élément

nouveau apparaît dans le message gouvernemental : la mise en cause du Rwanda.

Certes, les anciens thèmes sont toujours d'actualité. Ainsi, le Premier ministre s'est engagé à apporter à l'armée l'appui logistique et financier nécessaire pour combattre le M23 et mettre fin à la guerre au Nord-Kivu. Lors d'une conférence de presse à Goma, Lambert Mende Omalanga signala notamment : « Début mai, mise en déroute par les FARDC, la bande à Bosco Ntaganda a fui précipitamment Kibumba [...] (et) s'est finalement repliée dans un réduit adossé à la frontière rwandaise [...]. Dans une vaine tentative de donner un caractère politique à ce qui n'est qu'une fuite en avant devant l'étau de la justice qui commençait à se resserrer sur Ntaganda [...] cette bande d'officiers félons rebaptisés M23 se sont mis à formuler des revendications creuses et fantaisistes. » Mais, cette fois, le Rwanda est mis en accusation. « Aujourd'hui, sur base des conclusions des enquêtes de nos services, nous sommes en mesure d'affirmer ce qui suit : parmi les miliciens de la bande à Ntaganda et Makenga, se sont trouvés quelque deux cents à trois cents éléments recrutés sur le territoire du Rwanda par un réseau actif dans ce pays voisin ; plusieurs combattants ainsi recrutés sont des ressortissants rwandais. Infiltrés en RDC, ils ont subi un entraînement sommaire avant d'être déployés au front contre les FARDC [...]. Une chose est indéniable : le territoire rwandais a servi à la préparation et la perpétration d'une conspiration qui, après avoir commencé comme une simple mutinerie, évolue dangereusement vers un schéma de rupture de la paix entre deux pays de la région des Grands Lacs » (*Échos des Grands Lacs*, 6 juin 2012 & 9 juin 2012 ; Radio Okapi, 8 juin 2012 ; *KongoTimes !*, 10 juin 2012).

Le conflit prend alors une nouvelle dimension ; il se projette dans l'arène internationale à différents niveaux. Sur le terrain, alors que les drames humanitaires sont de plus en plus souvent et fermement dénoncés, le M23 installe une administration civile dans les territoires conquis et établit son quartier général à Rutshuru. Fort de ses victoires sur les FARDC, il ne se profile plus seulement sur le plan militaire, mais se situe désormais sur le terrain politique avec des revendications portant sur la bonne gouvernance, le respect des urnes, le départ de Kabila (Afrikarabia, 21 août 2012). À Kinshasa, le Gouvernement décrète « la mobilisation de l'ensemble du peuple congolais pour faire échec à la nouvelle déstabilisation du pays », comme l'annonce le ministre des Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, Triphon Kin Kiey Mulumba, porte-parole intérimaire du Gouvernement (Radio Okapi, 9 juillet 2012). Des négociations sont entreprises au sein de différentes institutions internationales.

4. Le conflit à l'Est de la RDC dans l'arène internationale

Les forces en présence

Le problème de l'insécurité dans l'Est du Congo va bientôt figurer à l'agenda de plusieurs institutions internationales. Dans ce contexte, c'est le face-à-face entre Kabila et Kagame, avec Museveni en arrière-plan, qui va être au centre de l'actualité. Illustration, si besoin en était, du phénomène de personnification du pouvoir dans les systèmes politiques africains. Or, dans la négociation qui s'engage, les protagonistes ne se battent pas à armes égales. Du côté de Kabila, les rapports de force jouent contre lui. L'ère des discours triomphalistes est close. Les messages vantant les succès remportés par les FARDC dans le conflit qui les oppose au M23 apparaissent désormais comme une forfanterie, une duperie, voire une trahison. Car les avancées des mutins qui entraînent régulièrement la déroute de l'armée congolaise démontrent au grand jour l'inconsistance de ces discours. Kabila en sort diplomatiquement affaibli et politiquement contestable. Alors que du côté rwandais, l'armée est opérationnelle, disciplinée et considérée parfois comme l'une des plus modernes du continent.

Sur le plan politique, Kabila pâtit aussi du manque de crédibilité des élections de 2011, ce qui, par effet de boomerang, pèse sur sa légitimité. Kagame, au contraire, jouit (ou jouissait ?) de l'estime de nombreux bailleurs de fonds, étant donné la façon efficace dont il gère le pays sur le plan économique et l'ordre qui y règne. Cependant, le crédit de Kagame est ébranlé en raison des accusations concernant son aide au M23. Plusieurs pays : l'Allemagne, les États-Unis, la Grande-Bretagne (pendant un bref laps de temps, puis à nouveau), les Pays-Bas, la Suède ont suspendu tout ou partie de leur aide au Rwanda ; l'Union européenne le fera plus tard, et, récemment, la Belgique décidera d'interrompre sa coopération militaire, comme l'avaient fait les États-Unis. L'Union européenne et les États-Unis, notamment, demanderont publiquement au Rwanda de cesser tout soutien au M23. La secrétaire d'État des États-Unis, Hillary Clinton, fit plusieurs déclarations en ce sens. L'ambassadeur itinérant des États-Unis chargé des crimes de guerre, Stephen Rapp, ira même jusqu'à menacer le Rwanda de sanctions plus sévères (*Groupe L'Avenir*, 10 août 2012). Mais les autorités rwandaises niant énergiquement les faits qui leur sont reprochés, Kagame continuera imperturbablement à proclamer son innocence et les vertus de son leadership. Même les restrictions à la coopération décidées par cette série de gouvernements ne modifieront pas son attitude. Il restera fidèle à ses premières prises de position tout au long des réunions. Il argumentera même

que le Rwanda n'a pas besoin des aides étrangères. L'élection de son pays comme membre non permanent du Conseil de sécurité (en l'absence de tout autre candidat) renforcera sa position.

Enfin, il est un élément jugé très important dans le cadre des théories de la négociation et qui joue aussi contre Kabila. Il s'agit de ce que le pouvoir de négociation dans les relations internationales dépend pour une part de la capacité à rebondir en cas d'échec des négociations. Or, dans l'éventualité où Kagame n'obtiendrait pas satisfaction, son pouvoir ne se trouverait pas ébranlé, même si, aujourd'hui, il fait face à une certaine opposition. Peut-être simplement les visées rwandaises sur l'Est congolais devraient-elles être suspendues ou atténuées. Dans le chef de Kabila, l'échec de la négociation signifierait la perpétuation de l'insécurité à l'Est du pays, un déficit de légitimité accru et l'approfondissement de la crise que traverse le pays.

Le rôle des institutions régionales africaines

Le sommet d'Addis-Abeba

En marge du 19^e sommet de l'Union africaine qui eut lieu à Addis-Abeba du 15 au 16 juillet 2012 se tinrent une série de réunions de la CIRGL. Une session extraordinaire de son Comité interministériel régional (CIMR) consacrée à la situation sécuritaire dans l'Est de la RDC fut programmée le 11 juillet 2012. C'est au cours de cette session que fut proposée la création d'une force internationale neutre installée le long d'une zone frontalière commune entre la RDC et le Rwanda. Le 15 juillet, les chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CIRGL présents à Addis-Abeba entérinaient la proposition du CIMR. Ils déclaraient : « Condamnons fortement les actions du M23 ainsi que celles des autres forces négatives opérant dans la région [...] (et) les activités continues et non contrôlées des FDLR, et en appelons à une action militaire immédiate pour éradiquer cette menace ; demandons aux structures appropriées de la CIRGL de travailler avec l'Union africaine et les Nations unies en vue d'établir immédiatement une force internationale neutre pour éradiquer le M23, les FDLR, ainsi que toutes les autres forces négatives opérant dans l'Est de la RDC et pour assurer le contrôle et la sécurisation des zones frontalières [...] Exigeons de toutes les forces négatives, en particulier le M23, la cessation de leurs activités armées et qu'aucun appui ne puisse leur être accordé aux fins de déstabiliser la région, et plus particulièrement dans l'Est de la RDC » (Déclaration des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) sur la situation dans l'Est de la République démocratique du

Congo, in *Forum des As*, 20 juillet 2012). Auparavant, Kabila et Kagame avaient eu un entretien en tête-à-tête dont rien n'a filtré dans la presse. Il faut observer que le Rwanda ne fut pas mentionné comme agresseur et que l'impasse fut faite sur le rapport des Nations unies cité plus haut.

Le projet de création de la force internationale neutre fut généralement accueilli avec circonspection par la presse congolaise. *Le Potentiel* écrit : « Le mode opératoire de cette nouvelle opération armée n'est connu que de ses initiateurs [...] aucune condamnation de Kigali n'est venue ni de la CIRGL ni de l'Union africaine [...]. La composition et le financement restent un mystère. Comment se fera l'évolution sur le terrain des opérations à côté de la MONUSCO ? Aucune précision. » *Le Phare* fait observer : « [...] une décision fort controversée qui a suscité une vague de mécontentement chez des millions de Congolaises et Congolais, qui y voient un refus voilé de condamner clairement le Rwanda. » *La Tempête des Tropiques* estime que la création de la force neutre est une « mesure sans lendemain » et déplore qu'aucun train de mesures n'ait été pris « pour arrêter les affrontements actuels » (*Le Potentiel*, 17 juillet 2012 ; *Le Phare*, 17 juillet 2012 ; *La Tempête des Tropiques*, 17 juillet 2012).

L'opposition politique (une trentaine de chefs de partis et les députés et sénateurs de celle-ci) prit position contre l'option adoptée à Addis-Abeba. Elle publia cette déclaration le 3 septembre 2012 : « Vu la gravité de la situation qui prévaut dans notre pays, l'opposition politique congolaise rejette le déploiement de la force internationale neutre, car elle est de nature à concrétiser la balkanisation du pays, mais propose par contre la requalification du mandat de la MONUSCO en tenant compte des dispositions du chapitre 7 de la Charte des Nations unies » (*Forum des As*, 5 septembre 2012).

Kampala I

Du 7 au 8 août 2012, les pays des Grands Lacs se réunissaient en sommet extraordinaire à Kampala à l'invitation du président de la République de l'Ouganda, Yoweri Museveni, afin de discuter de la situation sécuritaire dans l'Est de la RDC. Les ministres de la Défense des pays membres de la CIRGL s'étaient réunis à Khartoum le 1^{er} août sur ce même sujet. Le point principal à traiter à Kampala était l'organisation de la force internationale neutre décidée à Addis-Abeba. Au terme des débats qui, selon RFI, auraient été difficiles (RFI, 8 août 2012), une déclaration est adoptée qui dispose, entre autres, que : « Considérant que la détérioration sérieuse de la situation sécuritaire et humanitaire dans l'Est de la République démocratique du Congo est due à l'action armée du mouvement dit "M23" [...] Décidons de [...] mettre sur pied un sous-comité des ministres de la Défense des États membres suivants :

la République d'Angola, la République du Burundi, la République du Congo, la République démocratique du Congo, le Rwanda, la République d'Ouganda et la République de Tanzanie ; le mandat du sous-comité sera d'arrêter des actions urgentes à mener afin que les combats cessent définitivement dans l'Est de la République démocratique du Congo, ainsi que d'arriver à la consolidation de la paix, de la sécurité et de la stabilité ; le sous-comité devra également proposer des éléments précis sur l'opérationnalisation de la force internationale neutre » (Déclaration des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs [CIRGL] concernant la situation sécuritaire dans l'Est de la République démocratique du Congo, 7-8 août 2012). Comme à Addis-Abeba, le Rwanda n'est pas directement mis en cause et le rapport des Nations unies n'est pas évoqué. Et, à propos de la force neutre, le désaccord reste entier entre Kabila qui souhaite l'implication de la MONUSCO et Kagame qui la refuse et limite la participation à ladite force aux pays membres de la CIRGL.

Les commentaires de la presse ne sont pas plus optimistes qu'après Addis-Abeba. Pour *L'Observateur*, « Il faut éviter le piège rwandais [...] le sommet de Kampala [...] a accouché d'une souris [...] il apparaît clairement que c'est Kinshasa qui est le grand perdant. » Pour *Le Phare*, « Le sommet de Kampala [...] a été un grand fiasco diplomatique [...] une leçon pour la RD Congo. » *Le Potentiel* considère que, sur la défensive, la RDC va encaisser plus de coups qu'elle ne va en rendre, « tout simplement parce que les agresseurs ont levé l'option de tout nier en bloc, exigeant même des contre-enquêtes. Lesquelles ne sont, somme toute, que des manœuvres dilatoires destinées à garder le pied sur le sol congolais avec ce que cela représente en termes de pillage des ressources naturelles » (Groupe L'Observateur, 10 août 2012 ; *Le Phare*, 10 août 2012 ; *Le Potentiel*, 6 août 2012). Des photos de Kagame et Kabila, souriants, complices, vont aussi alimenter la critique et sans doute éroder encore un peu plus l'ascendant de ce dernier, déjà fortement affaibli (Mbokamosika, 16 juillet 2012 ; Radio Okapi, 7 août 2012).

Le sommet de la SADC

Au sommet de la SADC, à Maputo, le 18 août 2012, se tient un autre langage qu'à Addis-Abeba et à Kampala. Le communiqué final mentionne (point 13.1) : « *On DRC, Summit noted with great concern that the security situation in the Eastern part of DRC has deteriorated in the last three months, causing displacement of people and loss of lives and property. Summit also noted that this is being perpetrated by rebel groups with assistance of Rwanda, and urged the latter to cease immediately its interference that constitutes a threat to peace and stability, not only of the DRC, but also of*

the SADC region [...] Summit further mandated the Chair person of SADC to undertake a mission to Rwanda to engage the Government of Rwanda with the aim of urging Rwanda to stop military support to armed rebels in the DRC, the so-called M23. Summit also urged Member States and the international Community to provide humanitarian relief to displaced people in the Eastern part of DRC »⁴ (32nd Summit of SADC Heads of State and Government, communiqué final 2012 : 3-4).

Cette fois, le Rwanda est donc accusé et mis en demeure de cesser son aide aux rebelles du M23. Il faut observer que le communiqué ne fait pas allusion au rapport des Nations unies mais à celui d'une mission envoyée en RDC par le sommet lui-même. Il ne mentionne pas davantage le projet de créer une force neutre.

Kampala II

Du 7 au 8 septembre, un nouveau mini-sommet de la CIRGL, baptisé Kampala II, se tenait dans cette ville. Il avait été précédé par une réunion préparatoire des ministres de la Défense de pays de la CIRGL (voir Kampala I) à Goma le 16 août, et d'une autre la veille de l'ouverture du mini-sommet à Kampala. Dès ce niveau de compétence, des divergences de vue apparurent entre les délégations congolaise et rwandaise. Pour le Congo et les autres pays de la CIRGL, l'objectif de la réunion de Goma était d'étudier les modalités d'organisation de la force internationale neutre. Des propositions pratiques étaient présentées, ainsi que le renforcement de la MONUSCO et l'implication de l'UA. L'exclusion de ladite force de la RDC, du Rwanda, du Burundi et de l'Ouganda avait également été décidée. Mais la délégation rwandaise ne voulait entendre parler que du Mécanisme conjoint de Vérification (MCV) de la frontière commune d'une part, et du centre conjoint de fusion des renseignements à Goma d'autre part. De surcroît, elle refusait d'examiner la participation de la MONUSCO et de l'UA (CongoForum, 7 septembre 2012).

⁴ « À propos de la RDC, le Sommet s'est grandement inquiété de la détérioration des conditions de sécurité survenue dans la partie orientale du pays au cours de ces trois derniers mois, occasionnant des déplacements de population et des pertes de vies et de biens. Il a également noté qu'il s'agit du fait de groupes rebelles bénéficiant de l'assistance du Rwanda et il a exhorté ce dernier à cesser immédiatement ses interférences, qui constituent une menace pour la paix et la stabilité, non seulement de la RDC, mais de toute la région de la SADC [Communauté de développement d'Afrique australe] [...] Le Sommet a en outre mandaté le président de la SADC pour mener une mission au Rwanda visant à appeler le Gouvernement du pays à la discussion dans le but de l'inciter à cesser d'apporter son soutien militaire aux rebelles armés de la RDC, ceux que l'on nomme le M23. Le Sommet a également exhorté les États membres et la Communauté internationale à fournir une aide humanitaire aux populations déplacées de la partie orientale de la RDC. » (Traduction B. Albinovanus, service des Publications, MRAC.)

Avant même qu'il ne débute, Kampala II s'ouvre sous de mauvais augures. Seuls les chefs d'État de l'Ouganda (Museveni), de la RDC (Kabila), du Sud-Soudan (Klir) et de la Tanzanie (Kikwete) sont présents. L'absence de Kagame est évidemment très remarquée. Les seuls résultats du sommet relatifs à la force internationale neutre sont, d'après le communiqué final, les suivants : les présidents de la sous-région ont demandé à leurs ministres de la Défense de se réunir très vite pour travailler à l'opérationnalisation de celle-ci afin qu'elle puisse être déployée dans un délai de trois mois. Ils ont également approuvé la décision de la mettre sous le mandat de l'ONU et de l'UA. Les quatre pays qui siègent au Conseil de sécurité de l'UA : le Kenya, la République du Congo, l'Angola et la Tanzanie ont été désignés pour lui faire des propositions. Mais, à ce stade, seule la Tanzanie s'est engagée à fournir des troupes (Radio Okapi, 9 septembre 2012 ; RFI, 9 septembre 2012 ; *L'Observateur*, 10 septembre 2012). En ce qui concerne le Mécanisme conjoint de Vérification de la frontière commune, il a été étendu à tous les membres de la CIRGL. Il a été prévu qu'il soit opérationnel dès le 15 septembre et qu'il soit renforcé par un centre conjoint de renseignement. Sa mission est de vérifier l'étanchéité de la frontière, d'identifier les forces négatives, de vérifier l'arrêt définitif des combats entre les FARDC et le M23 (Wakati Yetu, 10 septembre 2012 & 15 septembre 2012). Un nouveau sommet est prévu pour le 8 octobre à Kampala. Les propositions de Kigali l'emportent donc sur celles de Kinshasa.

La presse en général n'est pas plus optimiste qu'après Addis-Abeba et Kampala I. *Le Potentiel* intitule un de ses articles « Le camouflet », et continue en soulignant : « Énième humiliation, consolidation du statu quo, affermissement des positions du M23 [...] Ô comble, la CIRGL ne joue pas en faveur de Kinshasa. » Et un autre article de la même date évoque « le triomphe du schéma de Kigali » (*Le Potentiel*, 10 septembre 2012). *L'Observateur*, moins corrosif, titre : « RDC/force neutre : encore trois mois d'attente » et se montre dubitatif quant à l'avenir. Il écrit : « Une force dont la naissance reste encore très incertaine, d'autant plus que les questions cruciales [...] restent encore sans réponse » (*L'Observateur*, 10 septembre 2012).

Kampala III⁵

Le round suivant fut le nouveau sommet de la CIRGL, le 8 octobre à Kampala, baptisé Kampala III. Pas plus que les précédents il n'aboutira à des solutions opérationnelles. Était prévu à l'agenda le thème devenu récurrent

⁵ Certains baptisent ce sommet : Kampala IV. Il s'agit, en effet, du quatrième sommet de la CIRGL consacré aux tentatives de trouver une solution aux problèmes de l'Est de la RDC. Mais le premier sommet de la CIRGL s'est tenu en marge du 19^e sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba relaté ci-avant.

de l'organisation de la force neutre internationale, à mettre en œuvre dans un délai de moins de deux mois. Les ministres de la Défense des pays membres de la CIRGL s'étaient réunis la veille afin d'analyser le rapport de l'équipe d'évaluation, composée d'experts militaires, relatif aux principaux groupes rebelles actifs dans les deux Kivu et à la situation humanitaire dans l'Est du pays. L'examen de ce rapport était inscrit à l'ordre du jour de la séance plénière, ainsi que le rapport du CIMR (Radio Okapi, 8 octobre 2012 ; *L'Avenir*, 8 octobre 2012).

Assistaient au sommet : les présidents du Burundi, du Sud-Soudan (en tant qu'observateur, n'étant pas encore admis comme membre de la CIRGL), de la RDC, de l'Ouganda, et cette fois du Rwanda. Les autres États s'étaient fait représenter par leur vice-président ou par des ministres. Le sommet n'eut droit, à la fin de ses assises, qu'à un simple communiqué de presse. Laconiquement, il signale : « Le sommet a entendu la présentation » des deux rapports évoqués plus haut. Il fait état, entre autres, de ce que la gestion du « fonds d'aide humanitaire » a été confiée à OCHA sous la supervision d'un comité incluant le secrétariat exécutif de la CIRGL. Il relève aussi que le sommet a encouragé le Mécanisme conjoint de Vérification élargi, l'équipe militaire d'évaluation et le centre conjoint de fusion des renseignements à poursuivre leurs activités sur le terrain (Communiqué de presse, in *L'Avenir*, 8 octobre 2012). D'après d'autres informations, les participants au sommet auraient donné un délai de deux semaines à l'équipe militaire d'évaluation pour mettre en place les procédures opérationnelles en vue du déploiement de la force neutre internationale (*L'Avenir*, 9 octobre 2012).

La coordination de la société civile du Nord-Kivu a profité de l'occasion pour s'adresser aux participants, leur demandant de mobiliser leurs efforts afin de « libérer » la population du territoire de Rutshuru prise en otage par des groupes armés (Groupe *L'Avenir*, 9 octobre 2012). Quant aux commentaires, *Le Potentiel* écrit : « La quatrième réunion de Kampala [...] s'est terminée dans la confusion [...]. Le constat d'échec est sans équivoque » (*Le Potentiel*, 9 octobre 2012). *Jeune Afrique* relève : « Réunis pour un énième sommet à Kampala, Joseph Kabila [...] et Paul Kagame [...] n'étaient toujours pas parvenus, lundi 8 octobre au soir, à une solution pour la constitution d'une "force neutre" au Nord-Kivu », et ajoute : « Ils se sont vus quatre fois en moins de trois mois mais, pour l'instant, cela n'a rien donné » (*Jeune Afrique*, 9 octobre 2012).

La situation sécuritaire en RDC aux Nations unies

La réunion du Comité des sanctions

Le 28 août 2012, le Comité des sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies se réunissait pour traiter des problèmes dans l'Est de la RDC. Le ministre des Affaires étrangères, Coopération internationale et Francophonie de la RDC, Raymond Tshibanda N'Tungamulongo, et la ministre des Affaires étrangères et Coopération du Rwanda, Louise Mushikiwabo, vinrent y exposer le lendemain, en ordre séparé, les points de vue de leurs Gouvernements respectifs. Les longs extraits suivants des interventions respectives des deux ministres illustrent la cohérence et la précision des arguments avancés par Kinshasa et la faiblesse de ceux présentés par Kigali. Le ministre Raymond Tshibanda tint tout d'abord à saluer le rapport du Groupe des experts des Nations unies et demanda que le Comité des sanctions s'y réfère. Il rappelle que le déclencheur de la « cascade de preuves de l'implication du Rwanda part de la MONUSCO ». Des Rwandais venus renforcer les rangs du M23 et qui s'étaient rendus à la MONUSCO le 20 mai 2012 avaient été interrogés de façon contradictoire par des experts congolais et rwandais. De cet interrogatoire, il ressortait qu'ils étaient bien de nationalité rwandaise et que des personnalités rwandaises étaient impliquées dans leur recrutement et leur acheminement au front. Il insiste sur les faits suivants : « 1. Il n'existe pas de volonté réelle du Rwanda, qui nie les évidences, de mettre un terme définitif à la situation d'instabilité qu'il entretient méthodiquement et délibérément dans l'Est de la République démocratique du Congo en violation de toutes les règles du droit international pour exploiter en toute impunité et aux dépens des populations congolaises meurtries les ressources minières de la République démocratique du Congo. 2. Le caractère récidiviste de l'attitude de ce pays voisin à l'égard de la République démocratique du Congo constitue notamment une violation grave et persistante des principes énoncés dans la Charte des Nations unies (articles 1, 2, 6 et 39 de la Charte) d'une part, et, d'autre part, une menace constante pour la paix et la sécurité internationale dans la région des Grands Lacs. 3. Pour la énième fois, le Rwanda a passé outre les exigences de l'article 2^o de la Charte. 4. Le soutien prouvé du Rwanda au M23 est la cause d'une tragédie humanitaire dans l'Est de la République démocratique du Congo et contribue de manière directe à la souffrance intolérable de près de 500 000 déplacés intérieurs et extérieurs, femmes et enfants. 5. Des mesures

⁶ Parmi les buts que s'assigne la Charte des Nations unies il est stipulé en son article 2 : « Développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité de droit des peuples et leur droit à disposer d'eux-mêmes, et prendre toutes autres mesures propres à consolider la paix. »

contraignantes doivent par conséquent être prises contre le Rwanda pour mettre fin de manière définitive au caractère récidiviste de ses entreprises militaires sur le territoire de la République démocratique du Congo. Eu égard à ce qui précède, le Gouvernement de la République démocratique du Congo [...] a demandé dans une requête adressée ce jour à son président [du Conseil de sécurité] : 1. De condamner nommément le Rwanda pour son soutien au M23 en territoire congolais ; [...] 2. De prendre les mesures appropriées, y compris une redéfinition du mandat et des effectifs de la MONUSCO. » Il souligne en outre : « Au cours des nombreuses rencontres qui ont réuni ces derniers mois les ministres et les chefs d'État de la région des Grands Lacs mais aussi de la SADC et de la CEEAC [...] il apparaît clairement que le Rwanda ne manifeste aucune volonté de réagir de façon constructive pour la recherche d'une paix durable dans la région. Le Rwanda continue de nier en dépit du bon sens et au mépris du droit international le caractère objectif des faits mis à sa charge dans l'additif au rapport d'étape du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo. » Il ajoute que « la seule mesure de confiance qui soit de nature à mettre un terme aux récurrences militaires du Rwanda est la mise en œuvre rapide et efficace de la force internationale neutre souhaitée et décidée à l'unanimité le 15 juillet 2012 à Addis-Abeba » (Déclaration du ministre Raymond Tshibanda devant le Conseil de sécurité, 28 août 2012).

La ministre des Affaires étrangères du Rwanda fit remarquer : « *The issue that brings me here today – the unfolding crisis in the “eastern region of the Democratic Republic of Congo and allegations of Rwanda’s involvement in it – is just the latest iteration of what has become a well-worn narrative. In fact, it is the familiarity we recognise in many of the elements at work today – Kinyarwanda-speaking former rebels in mutiny against old foes – that has made the case against Rwanda so superficially plausible and, to some, utterly compelling [...]. In addition, it demonstrably serves the political interests of the DRC to propagate this narrative since it entirely shift focus away from the deeper systemic and governance issues they face [...]. In for no other reason, Rwanda is not involved in the eastern DRC because instability in that region represents a direct threat to our national interest. As sure as night follows day, conflict in the DRC will invariably lead to accusations against Rwanda as it has done to spectacular and potentially devastating effects in this instance [...]. This is why, [...] we remained committed to being part of a long term and sustainable solution in the eastern DRC [...]. It is why we initiated and continue to honour the joint verification mechanism with the government of DRC [...]. As a result of the resolution reached in Kampala, a series of technical meetings took place in Goma to plan the implementation of the resolution which includes the following : 1. expansion of the Joint*

Verification Mechanism to all ICGLR members to begin their work on September 5th 2012; 2. the planning for the deployment of a neutral force made up of regional states; 3. deployment of special envoys to cement the current cease-fire into an enduring and sustainable solution [...]. Yesterday, officials from my government introduced Rwanda's rebuttal to the addendum to the interim report of the UN Group of Experts on the DRC in great detail [...] We [...] demand a minimum standard of impartiality and fairness when the UN or its agencies involve themselves in our affairs [...]. Please let me go through several ways these minimal standards have not been reached in this case. Failure to consult [...] Hege's bias [...] Hege regards the Rwandan government as illegitimate foreigners – Ugandan Tutsi elite is his phrase [...]. He believes the FDLR are (a) predominantly victims and not perpetrators of violence ; (b) represent no threat [...] ; (c) legitimate actors [...]. The people of Rwanda seek peace and stability [...] because they are indispensable prerequisites for expanding social and economic opportunity for our citizens »⁷ (Déclaration de la ministre Louise Mushikiwabo, 28 août 2012).

Même si, comme on va le redire, les arguments présentés par la ministre des Affaires étrangères du Rwanda ne seront cette fois-ci pas bien reçus, dans

⁷ « La question qui m'amène ici aujourd'hui – à savoir, la crise qui sévit dans l'Est de la République démocratique du Congo et les allégations d'une implication rwandaise – n'est guère que la dernière occurrence d'un récit aujourd'hui usé jusqu'à la corde. En réalité, c'est le caractère familier que nous retrouvons dans un grand nombre des éléments à l'œuvre aujourd'hui – anciens rebelles de langue kinyarwanda mutinés contre leurs vieux ennemis – qui a rendu l'accusation contre le Rwanda si plausible de prime abord, voire, pour d'aucuns, d'une incontestabilité absolue [...]. En outre, la propagation de ce récit sert manifestement les intérêts politiques de la RDC, puisqu'elle détourne totalement l'attention des questions plus graves auxquelles celle-ci est confrontée, qui concernent le système et la gouvernance [...]. Le Rwanda n'est pas impliqué dans l'Est de la RDC, pour la simple raison que l'instabilité de cette région représente une menace directe pour notre intérêt national. Aussi sûrement que la nuit succède au jour, le conflit qui se déroule en RDC inspirera invariablement des accusations contre le Rwanda, avec des effets spectaculaires et potentiellement dévastateurs comme cela a déjà été le cas [...]. C'est la raison pour laquelle [...] nous avons gardé notre engagement dans la participation à une solution durable à long terme dans l'Est de la RDC [...]. C'est la raison pour laquelle nous avons initié un Mécanisme conjoint de vérification avec le Gouvernement de la RDC, et continuons de l'honorer [...]. Une série de réunions techniques a pris place à Goma en vue de planifier la mise en œuvre de la résolution signée à Kampala, qui comprend : 1) l'élargissement du Mécanisme conjoint de vérification à tous les membres du CIRGL, qui se mettront à la tâche le 5 septembre 2012 ; 2) le calendrier du déploiement d'une force neutre composée des États de la région ; 3) le déploiement d'envoyés spéciaux devant cimenter le cessez-le-feu actuel en une solution viable et durable [...]. Hier, des personnalités officielles de mon Gouvernement ont exposé de manière détaillée la réfutation par le Rwanda de l'addendum joint au rapport intérimaire du Groupe d'experts de l'ONU sur la RDC [...]. Lorsque l'ONU ou ses intermédiaires interviennent dans nos affaires, nous réclamons de leur part un minimum

le jeu diplomatique qui se joue à New York, il faut tenir compte du fait que le Rwanda dispose de lobbies très actifs (mediacongo.net, 1^{er} septembre 2012)⁸. Mais, le 31 août, l'ONU avait publié son rapport sur les atrocités commises en RDC de 1993 à 2003. Il met en cause le Rwanda et l'Ouganda et fait remarquer : « Rares ont été les civils congolais et étrangers vivant sur le territoire de la RDC qui ont pu échapper à ces violences qu'ils aient été victimes de meurtres, d'atteintes à leur intégrité physique, de viols, de déplacements forcés, de pillages, de destruction de leurs biens ou de violation de leurs droits économiques et sociaux [...] les attaques en apparence systématiques et généralisées décrites dans le présent rapport révèlent plusieurs éléments accablants qui, s'ils sont prouvés devant un tribunal compétent, pourraient être qualifiés de crime de génocide » (Nations Unies, Haut Commissariat aux droits de l'homme 2010 : 15 ; 49). Ce rapport fut bien entendu formellement dénoncé par le Rwanda.

Kigali, malgré ses dénégations, se trouve ainsi, fin août, directement ou indirectement mis en cause dans la rébellion du M23. Dans le face-à-face qui oppose Kabila à Kagame, le premier dispose, pour étayer son argumentation, outre des rapports des Nations unies, de celui de Human Rights Watch⁹. Kagame ne réussit plus à convaincre. Ainsi que le souligne un commentaire et en dépit de ce que, comme signalé plus haut, le Rwanda se lance dans la négociation en position de force, « à Addis-Abeba, Kampala, New York [...] pour la première fois depuis plus d'une décennie, le discours de Kigali est accueilli avec froideur. Personne ne donne foi aux arguments des autorités rwandaises, s'entendait-on dire par les diplomates sur place » (Bakolokongo.com, 3 septembre 2012).

d'impartialité et de franchise [...]. Permettez-moi de montrer, dans la situation qui nous occupe, plusieurs points à propos desquels ce minimum n'est pas atteint. Absence de consultation [...] Parti pris de Hege [...] Hege considère les membres du Gouvernement rwandais comme des étrangers illégitimes – il parle d'« élite tutsi ougandaise » [...]. Selon lui, les gens des FDLR (a) sont avant tout des victimes, plutôt que des auteurs de violence ; (b) ne représentent pas une menace [...] ; (c) sont des acteurs légitimes [...]. Les Rwandais recherchent la paix et la stabilité [...] parce que celles-ci sont des prérequis indispensables si l'on veut développer des perspectives sociales et économiques pour nos citoyens » (traduction B. Albinovanus, service des Publications, MRAC).

⁸ Il a même été affirmé que la délégation conduite par la ministre Louise Mushikiwabo avait remué ciel et terre pour réfuter les accusations de la RDC et pour dénigrer le Groupe d'experts.

⁹ Dans son rapport publié le 11 septembre 2012, Human Rights Watch accuse le M23 de crimes de guerre à grande échelle et avance que certaines autorités rwandaises pourraient être complices de crimes de guerre en raison de l'appui continu qu'elles apportent aux forces du M23. Le Rwanda rejette ces accusations (RFI, 12 septembre 2012).

La nouvelle stratégie du Rwanda

Kigali prend alors la décision d'annoncer, dans un communiqué du 31 août émanant du ministère de la Défense, que, suite à des consultations avec la RDC et la MONUSCO, le Rwanda retirait les deux compagnies de forces spéciales qui travaillaient aux côtés de leurs homologues des FARDC dans un bataillon conjoint opérant au Nord-Kivu. Dans l'interview par Colette Braeckman du général James Kabarebe, ministre de la Défense du Rwanda, le 29 août à Kigali, celui-ci affirma au sujet de ces deux compagnies : « [...] cela fait deux ans qu'elles sont là et elles y sont toujours » (*Le Soir*, 29 août 2012). Du côté de Kinshasa, le ministre de la Défense nationale, Alexandre Luba Ntambo, fit savoir, par le biais de l'AFP, que Kinshasa avait effectivement formulé aux autorités rwandaises son souhait de voir les soldats rwandais partir, leur présence ne se justifiant plus étant donné la décision de mettre en place un nouveau mécanisme (allusion à la force internationale neutre) (AFP, 8 août 2012). Mais pour Kinshasa, cette demande concerne les officiers de surveillance rwandais qui participent avec les Congolais au contrôle conjoint de la frontière commune, et non les deux compagnies mentionnées plus haut. « On ne parle pas de la même chose », devait déclarer le ministre des Médias, Lambert Mende Omalanga (Bakolokongo, 3 septembre 2012).

L'annonce faite par Kigali provoque de toutes parts diverses réactions. Pour les uns, Kigali cherche à se dédouaner. Pour d'autres, l'intention de Kigali est de créer un climat de détente. Pour d'autres encore, le but de Kigali est de mobiliser l'opinion publique congolaise contre Kabila et son Gouvernement. La « cacophonie » (*Le Potentiel*, 2 septembre 2012) résulte de ce que, selon Kinshasa et contrairement à l'affirmation de James Kabarebe, ces contingents avaient théoriquement été retirés le 25 février 2009, date officielle de fin de l'opération Umoja Wetu (Déclaration de Lambert Mende, Radio Okapi, 2 septembre 2012). La question est dès lors : y a-t-il eu ou non accord secret entre Kinshasa et Kigali portant sur la présence de ces forces rwandaises au Congo ? Le ministre Lambert Mende nie fermement qu'il y ait jamais eu des accords secrets entre la RDC et le Rwanda et réfute la version des faits présentée par James Kabarebe. Selon lui, la stratégie du Gouvernement rwandais est de diviser l'opinion publique congolaise et d'opposer les Congolais entre eux (*La Prospérité*, 10 septembre 2012). Objectif apparemment atteint puisque l'opposition va se prévaloir de cet argument pour s'en prendre à Kabila. Une vingtaine de partis d'opposition, dans un communiqué du 3 septembre 2012, demandent que le président de la République soit mis en accusation pour haute trahison en raison de la mauvaise gestion présumée de la crise au Nord-Kivu. Quelques jours plus tard, l'UDPS suivait la même voie (*Jeune Afrique*,

4 septembre 2012 ; *Congo Tribune*, 7 septembre 2012) (voir aussi Kampala II, pp. 262-263).

La stratégie mise en œuvre par le Rwanda s'avère donc payante. Désormais, c'est lui qui a repris la main en obligeant Kinshasa à s'expliquer devant l'opinion publique congolaise.

La 67^e Assemblée générale de l'ONU¹⁰

Dès l'ouverture du débat, le 25 septembre, le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-Moon, évoque brièvement le problème du Congo en ces termes : « Je suis extrêmement préoccupé par la violence qui continue à faire rage en République démocratique du Congo » (Discours du secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-Moon, le 25 septembre 2012).

Le Premier ministre belge, Elio Di Rupo, consacre un volet important de son discours prononcé le 26 septembre à la situation en RDC. Après avoir évoqué la situation humanitaire due à la rébellion du M23 et salué l'initiative du secrétaire général de consacrer, le 27 septembre, une « rencontre de haut niveau » à l'instabilité dans la région des Grands Lacs, il déclare, entre autres, que « l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo doit être respectée. Tout soutien extérieur aux mutins doit cesser. Qu'on ne se fasse aucune illusion : ce n'est pas en niant les faits que les faits n'existent pas. Personne n'est dupe de ce qui se produit sur le terrain. La Belgique demande à chaque pays de la région des Grands Lacs de s'engager à respecter la souveraineté du Congo. La Belgique encourage aussi les autorités congolaises à mettre en œuvre les réformes nécessaires dans l'armée et la police afin de rétablir l'État de droit sur l'ensemble du territoire, dont l'Est du Congo [...]. La Belgique est prête à travailler à la restauration de la confiance entre les pays de la région pour sortir le plus rapidement possible de cette situation dramatique pour les populations. La Belgique souhaiterait qu'une relation directe entre le président du Congo et le président du Rwanda puisse s'établir et contribue à accélérer l'aboutissement d'une solution » (Discours du Premier ministre du royaume de Belgique, Elio Di Rupo, le 26 septembre 2012).

Le président français, François Hollande, fait une brève allusion à la situation du Congo en fin de discours. Il rappelle que l'Assemblée des Nations unies « a été capable d'affirmer un principe : les États ont tous la responsabilité d'assurer la sécurité de leurs civils. Et si un État vient à manquer à cette obligation, c'est à nous, à l'ONU, d'engager les moyens de l'assumer

¹⁰ L'Assemblée générale de l'ONU est ouverte le 18 septembre 2012 ; le débat général commence le 25 septembre et prend fin le 1^{er} octobre ; l'« agression armée contre la République du Congo » figure au point 44 du point B sur « le maintien de la paix et de la sécurité internationale ».

à sa place. N'enterrons pas cette promesse parce qu'elle peut être utile. Je pense notamment à ce qui se produit dans la République démocratique du Congo, où les civils sont les principales victimes des affrontements et où les ingérences doivent cesser le plus rapidement possible » (Discours du président de la République française, 25 septembre 2012).

Le président de la RDC, Joseph Kabila, fait remarquer que son pays « est engagé dans la consolidation de la paix et de la sécurité [...] (et que) des progrès sensibles ont été accomplis [...]. Cet élan est malheureusement menacé par les ennemis de la paix [...]. La province du Nord-Kivu est redevenue tristement célèbre [...] comme démonstration du mal profond que l'égoïsme, l'extrémisme, le communautarisme et le primat de la loi de la force sur la force de la loi peuvent produire dans une société. » Après avoir décrit les drames qu'endure la population locale, il conclut : « Cette situation est inacceptable. Elle mérite d'être condamnée et devrait donner lieu à des sanctions. Nous attendons de la communauté des nations qu'à cet égard elle prenne ses responsabilités et du Conseil de sécurité qu'il fasse respecter ses résolutions [...]. Nous sommes conscients que c'est à nous, Congolais, qu'il revient de défendre notre patrie et d'assurer l'ordre public et la sécurité sur l'ensemble du territoire national. Nous sommes déterminés à assumer cette responsabilité et entendons y consacrer toutes nos ressources [...]. En revanche, je forme le vœu de voir notre organisation engager tous les États membres, particulièrement ceux qui se laissent tenter par la violence, au respect des principes directeurs de la Charte des Nations unies » (Discours du président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila, le 25 septembre 2012).

Quant au président du Rwanda, Paul Kagame, il ne fait aucune allusion à la situation en RDC dans son discours. Il traite de problèmes généraux du développement et des relations entre sécurité et développement. Il souligne qu'en cinquante années de présence à l'ONU, le Rwanda a été détruit par l'exclusion politique puis par un génocide. Il se dit obligé de rappeler que son pays a souscrit aux idéaux fondateurs de l'ONU et ajoute qu'il contribue aux divers programmes de paix et de développement de l'ONU et qu'il espère en faire plus (Discours du président de la République du Rwanda, Paul Kagame, le 25 septembre 2012).

Il est à observer que le discours de Kabila s'inscrit dans une tout autre approche politique que celle adoptée par le ministre des Affaires étrangères, Raymond Tshibanda, devant le Comité des sanctions de l'ONU. Alors que la dénonciation du Rwanda avait été ferme et publique, plus question de tenir ce discours. Cette nouvelle option ne manqua pas d'intriguer certains commentateurs. Le discours fut d'ailleurs diversement apprécié par les médias congolais. Si *Le Potentiel* estime que Joseph Kabila Kabange, « sur

un ton diplomatique mais ferme [...] a invité la communauté internationale à mesurer la gravité du nouveau drame qui est imposé à la population de la partie Est de la RDC », *Congo indépendant* écrit par contre que « l'on est frappé du silence assourdissant de Monsieur Kabila sur le nom de l'agresseur de notre pays alors qu'il n'est un secret pour personne qu'il s'agit du Rwanda. Est-ce par peur du parrain ou de la complicité ? Dans les deux cas, c'est une trahison. » *La Tempête des Tropiques* ne va pas aussi loin, mais relève que « le chef de l'État a parlé seulement des forces négatives bénéficiant de l'appui extérieur ! Le M23 et le Rwanda ont été passés sous silence. L'auditoire s'est vu plongé dans le brouillard [...] la voix officielle de la RDC n'ayant pas retenti, puissante et pathétique » (*Le Potentiel*, 27 septembre 2012 ; *Congo indépendant*, 3 octobre 2012 ; *La Tempête des Tropiques*, 28 septembre 2012). Cependant, le mini-sommet qui eut lieu peu après fut l'objet d'une attention encore plus soutenue.

En marge de l'Assemblée générale, « la rencontre de haut niveau »

C'est en effet de la « rencontre de haut niveau » programmée par le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-Moon, le 27 septembre, que l'on attendait ou espérait que soient adoptées des résolutions significatives sur la situation sécuritaire au Nord-Kivu. Étaient conviés à la réunion : outre, évidemment, la RDC et le Rwanda, les États-Unis, la Russie, l'Afrique du Sud, l'Angola, l'Allemagne, le Burundi, la Chine, le Congo, la France, l'Inde, le Kenya, le Mozambique, l'Ouganda, le Pakistan, la République centrafricaine, le Soudan, la Tanzanie, la Zambie, la Belgique, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord ; la SADC, la CIRGL, l'UA et l'UE. Dans son discours d'ouverture, Ban Ki-Moon lançait le débat en soulignant : « Je suis très préoccupé par les allégations régulières concernant un soutien extérieur à la rébellion du M23. J'appelle tous les responsables à cesser ce soutien » (Discours du secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-Moon, in *Forum des As*, 28 septembre 2012).

La réunion, qui se déroulait à huis clos, fut marquée par le départ de Kagame durant l'intervention de Didier Reynders, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de Belgique. Il n'y eut pas de déclaration commune en fin de réunion. Un simple compte rendu des travaux fut publié au nom du secrétaire général de l'ONU. On y lit pour l'essentiel que les participants « ont sévèrement condamné le M23 [...] (et) ont appelé le M23 et autres forces négatives à cesser immédiatement toute forme de violence [...] ainsi que l'établissement d'administrations parallèles » ; qu'ils ont condamné « toute forme de soutien extérieur au M23 et aux autres forces négatives

opérant en RDC » ; qu'ils ont appelé à la cessation immédiate et définitive de tels soutiens. Il a aussi été exigé « que les dirigeants du M23 soient tenus pour responsables des violations du droit international humanitaire, en particulier les commandants impliqués dans la commission d'atrocités par le passé et qui posent actuellement la menace la plus grave pour la population civile ». Le Gouvernement congolais a été exhorté « à accélérer les efforts pour ce qui est de la réforme du secteur de la sécurité et à établir des mécanismes de gouvernance dans l'Est de la RDC ». Le rôle important de la CIRGL a été reconnu. Les participants ont encore souligné « la nécessité de poursuivre une voie politique afin d'arriver à une solution durable, notamment par le biais d'un dialogue renforcé [...] entre la RDC et le Rwanda ». Ban Ki-Moon a été invité à offrir ses bons offices aux fins de soutenir les efforts diplomatiques de la CIRGL. La « mise en place du Mécanisme de Vérification élargi [...] comme un point de départ important dans la restauration de la confiance entre la RDC et le Rwanda » a été saluée. « [...] l'importance de l'appui de la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la Stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) au Mécanisme conjoint de Vérification » a été reconfirmée. Les participants ont également considéré avec intérêt la décision de la CIRGL et de l'UA concernant le déploiement d'une « force internationale neutre », et il a été fait appel « à une coopération entre le Secrétariat exécutif de la CIRGL, la Commission de l'UA et le Secrétariat des Nations unies afin de clarifier les modalités et les moyens de la force, et sa coordination avec la MONUSCO ». Enfin, les participants « ont souligné la responsabilité qui incombe en premier lieu au Gouvernement de la RDC pour ce qui est du renforcement de l'autorité de l'État dans l'Est du pays, notamment à travers une réforme du secteur de la sécurité, en particulier la réforme de l'armée, la fin de l'impunité pour les violations des droits de l'homme, et ont encouragé le Gouvernement de la RDC dans ses efforts visant à résoudre des questions telles que l'exploitation illégale des ressources naturelles » (Résumé du président de séance la réunion de haut niveau sur la situation dans l'Est de la RDC, Congo Forum, 28 septembre 2012).

L'intervention du ministre Didier Reynders à cette réunion fut souvent évoquée, notamment pour avoir suscité l'ire de Kagame. Après avoir rappelé les faits, montré que « la situation se [dégradait] » et souligné qu'une « solution [devait] être trouvée rapidement », il en vint à poser la question : « Comment sortir de cette crise ? » Il a soutenu à cet égard que « le dialogue politique bilatéral doit être la colonne vertébrale de cette sortie de crise [...] le Rwanda peut jouer un rôle positif dans la résolution de la crise, et montrer ainsi qu'il fait partie de la solution et non du problème. Le Rwanda devrait aider à rendre sa frontière étanche. Le Rwanda se doit

de condamner publiquement la mutinerie et le M23 [...]. Je prends note de la proposition de créer une force internationale neutre. C'est une mesure importante mais il ne faut pas que la création de cette force empêche ou ralentisse la recherche d'une solution politique à la crise [...]. En tout état de cause, cette force devrait s'appuyer sur les structures de la MONUSCO [...]. Cette crise met aussi au jour la nécessité, pour la RDC, de mieux contrôler et administrer son territoire [...]. Les réformes politiques annoncées doivent être impérativement mises en œuvre. Je citerais en particulier la réforme de la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Enfin [...] la voie vers une paix durable passe, à mon avis, obligatoirement par une meilleure coopération régionale » (Déclaration de Didier Reynders, 27 septembre 2012).

Les réactions à cette « rencontre de haut niveau » furent nombreuses et généralement très défaitistes. *Le Potentiel* écrit : « Le mini-sommet de New York [...] a accouché d'une souris [...] pas de mesure coercitive, encore moins une simple condamnation du Rwanda et de son protégé le M23. » Pour Human Rights Watch, « le sommet a échoué à reconnaître clairement le problème principal qui est la poursuite du soutien militaire du Rwanda au M23 ». Selon *La Tempête des Tropiques*, « Joseph Kabila n'a rien obtenu [...]. Il n'y a eu que des discours d'intention en faveur du retour à la paix au Congo-Kinshasa. » 7sur7.cd titrait cependant : « Retombées du mini-sommet sur la RDC hier à New York : Paul Kagame pris à son propre piège », et précisait : « Acculé par la plupart des participants, pour son soutien au M23 du reste condamné, l'homme fort de Kigali n'a eu d'autre choix que de quitter la salle avant la fin des travaux. » À côté de ces commentaires, une source rwandaise présente les résultats de la rencontre d'une tout autre manière. ORINFOR Bureau of Information and Broadasting Rwanda signale : « Vers la fin de la brouille entre le Rwanda et la RDC [...]. Selon le communiqué rendu public à la fin des entretiens, les discussions des deux chefs d'État ont porté [...] surtout sur le Mécanisme de Vérification commune » (*Le Potentiel*, 29 septembre & 4 octobre 2012 ; Human Rights Watch, in Radio Okapi, 1^{er} octobre 2012 ; *La Tempête des Tropiques*, 1^{er} octobre 2012 ; 7sur7.cd, 28 septembre 2012 ; ORINFOR, n. d.).

L'opposition politique congolaise allait une fois de plus s'en prendre au chef de l'État. Sa plateforme, les Forces acquises au Changement (FAC), dans une déclaration du 29 septembre intitulée « J'accuse », reproche à Joseph Kabila « d'avoir innocenté le Rwanda lors de son discours à la tribune de la 67^e session des Nations unies à New York ». D'après elle, « la RDC a raté l'occasion de démontrer à la face du monde l'implication du Rwanda dans la crise dans l'Est » (Radio Okapi, 30 septembre 2012). Par ailleurs, comme déjà évoqué, un groupe de partis politiques de l'opposition a introduit une

demande au Parlement afin de déclencher le mécanisme de mise en accusation du président Kabila pour « haute trahison ». La Majorité présidentielle s'est évidemment insurgée contre cette initiative. Elle considère qu'il s'agit d'une manœuvre de l'opposition « qui cherche à refaire son unité au détriment de la cohésion nationale¹¹ » (Radio Okapi, 5 septembre 2012). Lisanga Bonganga, député honoraire et modérateur des FAC, a déclaré que la guerre qui se passait à l'Est avait eu comme élément déclencheur l'accord signé entre le Gouvernement et le CNDP. Et, dans le cadre de cet accord, il y a eu « d'une manière délibérée et cachée par les institutions, le déploiement sur le territoire national des troupes rwandaises chargées officiellement de traquer les FDLR et les autres forces négatives » (Radio Okapi, 5 septembre 2012).

5. La rébellion fait tache d'huile

Avant que le M23 ait rallumé les conflits à l'Est du Congo et pendant ces mêmes conflits, des rébellions, des mutineries frappent différentes régions du pays. Le Katanga, le Sud-Kivu, l'Ituri, le Kasai, le Bas-Congo, le Maniema commencent à s'embraser, eux aussi. La mutinerie éclate simultanément au Nord-Kivu et au Sud-Kivu. Mais elle se concentre ensuite dans le Kivu septentrional tandis que d'autres mouvements miliciens s'allient au M23 ou s'opposent à lui. Au Kasai, le chef d'état-major de la région, John Tshibangu, fait défection en août 2012 et constitue son propre groupe armé. En Ituri, également en août, le major Taikondo Nonzi se mutine avec son adjoint et plusieurs soldats de son ancien bataillon. Au Maniema, le colonel Mandro Mazela se mutine et prend le maquis. Un autre dissident, Faustin Munene (sous le coup d'une condamnation à perpétuité en RDC pour atteinte à la sécurité de l'État, en résidence surveillée au Congo-Brazzaville), déclare que son armée, l'Armée de Résistance populaire, intègre le « camp de la résistance ».

Dans la foulée des mutineries, les mécontentements augmentent. Au Katanga s'affirme une fois de plus un régionalisme contestataire. Kyungu fait campagne en faveur du fédéralisme et d'une révision en ce sens de la Constitution. Le choix de Kabila de vouloir imposer son frère Zoé comme gouverneur est mal perçu par la population, ce qui renforce le discrédit du chef de l'État. D'autre part, Kyunga Mutanga (condamné à la peine capitale pour crimes contre l'humanité et emprisonné depuis 2006, mais évadé en septembre 2011) sème la terreur dans la province et fait régner un vent de panique (*Le Potentiel*, 19 septembre 2012).

¹¹ L'opposition est effectivement divisée en plusieurs factions à ce moment.

Comment expliquer les défections en chaîne dans l'armée et la nouvelle flambée de violence dans plusieurs régions du Congo ? Les conditions d'existence des militaires évoquées plus haut et l'incapacité de l'État à assurer son autorité sur l'ensemble du territoire congolais constituent l'environnement général où se fabriquent les comportements des groupes impliqués. La brusque apparition du M23 au Nord-Kivu, largement répercutée par les médias, a été le facteur déclencheur de réactions semblables dans des milieux semblables avec les effets boule de neige (voir la théorie des dominos) qui ont été observés. Les mutineries se muant rapidement en rébellions ont réactivé plusieurs autres mouvements rebelles préexistants. Des alliances opportunistes se sont nouées entre certaines de ces formations.

La situation dans l'Est du pays continue à se détériorer et l'environnement est décrit comme tendu et volatil. *Le Potentiel* signale que de nouveaux groupes rebelles se créent à la faveur du chaos, s'allient, s'installent sur les territoires conquis et exploitent les richesses. Le journal conclut : « La prolifération de ces mouvements révèle avant tout les carences de l'État dans les provinces et particulièrement les insuffisances de l'armée » (*Le Potentiel*, 31 octobre 2012). Des incidents ont lieu au Nord-Kivu, en Province-Orientale et au Kasai-Occidental, et, le 3 novembre, un échange de tirs entre les armées congolaise et rwandaise à la frontière des deux pays fait un mort dans les troupes congolaises. Le directeur des opérations du bureau de la coordination de OCHA, John Ging, après une mission d'évaluation au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, déclarait début novembre qu'il y avait 2,4 millions de personnes déplacées à l'intérieur du Congo, dont 1,6 dans ces deux provinces, ce qui témoigne, disait-il, « de la situation humanitaire désespérée à laquelle fait face le pays » (Centre d'actualités de l'ONU, 5 novembre 2012).

6. Le xiv^e sommet de la Francophonie : un entracte

Du 12 au 14 octobre 2012 se tint à Kinshasa le xiv^e sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie ayant pour thématique : « Enjeux environnementaux et économiques face à la gouvernance mondiale ». Bien que les préoccupations du sommet, à savoir les « défis et visions d'avenir pour la Francophonie », n'aient pas trait en elles-mêmes aux problèmes particuliers de la RDC, ceux-ci ne seront pas absents des interventions.

Mais, avant même qu'il ne débute, le sommet fut sujet à polémique. Aurait-il lieu ou non à Kinshasa, l'opposition menant campagne pour le délocaliser dans un autre pays ? Quelle allait être la participation des chefs d'État et de gouvernement ? Le président de la République française, François Hollande, viendrait-il ou non ? Il vint et eut des contacts avec des membres de l'opposition, dont Étienne Tshisekedi.

Les préparatifs du sommet avaient donné lieu à des investissements immobiliers importants pour accueillir les participants. Des mesures avaient été prises pour que Kinshasa donne l'image d'une ville propre et prospère. La police avait été chargée de faire disparaître le petit commerce ambulancier. Des maisons avaient été détruites, laissant leurs habitants sans abri. Les fous, hommes et femmes, squattant le long des grandes artères du centre-ville avaient été embarqués et amenés au Centre neuro-psycho-pathologique du campus universitaire de Kinshasa.

Dès son arrivée à Kinshasa, François Hollande, après un entretien à huis clos avec le président Joseph Kabila, déclara : « Je suis venu pour le sommet qui est [...] un même concept de la démocratie et du développement. » Dans un discours très applaudi, il rendit hommage aux populations du Nord-Kivu victimes des affrontements, il affirma que l'intangibilité des frontières congolaises devait être respectée et souhaita que le mandat de la MONUSCO soit précisé, et si possible élargi.

Le président Joseph Kabila souligna notamment que des « forces négatives à la solde des intérêts extérieurs ont [...] entrepris de déstabiliser notre pays dans la province du Nord-Kivu ». Dans l'objectif de restaurer la paix, il ajouta : « Toutes les options sont sur la table. » Une fois de plus, le Rwanda ne fut pas nommé explicitement (RFI, 13 octobre 2012).

Le bilan du sommet fut diversement apprécié. Le fait d'avoir été capable d'organiser le sommet sans incident important dans la situation de crise du Congo fut salué. Mais, sur le plan politique et diplomatique, il ne semble pas avoir apporté de gains notables. Quant aux personnes ayant fait l'objet des mesures citées plus haut, nul doute qu'elles aient peu apprécié l'organisation du sommet !

7. Goma au nœud de la crise

Le 20 novembre 2012, le M23, dont les forces militaires se sont rebaptisées « Armée révolutionnaire du Congo » (ARC), s'emparait de Goma. De multiples voix s'élevèrent pour exiger son retrait de Goma et la cessation des hostilités. Des manifestations eurent lieu dans plusieurs villes du pays.

Les réunions du Conseil de sécurité vont se succéder. Le jour même de l'invasion de Goma, le représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la RDC affirme par vidéoconférence au Conseil de sécurité qu'il existe des « signes d'appui extérieur » au M23, dont il donne plusieurs exemples (Conseil de sécurité 2012e). Au soir, à l'unanimité, le Conseil de sécurité adopte la résolution 2076. Entre autres, il « condamne fermement les attaques menées par le M23 dans le Nord-Kivu et son entrée dans la ville de Goma [...]. Exige du M23 qu'il se retire immédiatement

de Goma, qu'il mette fin à toute progression et que ses membres soient démobilisés immédiatement et de façon permanente et déposent les armes [...]. Se déclare vivement préoccupé par les informations indiquant qu'un appui extérieur continue à être fourni au M23 [...]. Exprime son intention d'envisager [...] d'autres sanctions ciblées contre les dirigeants du M23 et les personnes qui fournissent un appui au M23 depuis l'extérieur [...]. Souligne que le renforcement de l'autorité de l'État et de la gouvernance dans la République démocratique du Congo incombe au premier chef au Gouvernement congolais, qui doit notamment mettre en œuvre une véritable réforme du secteur de la sécurité [...] et mettre fin à l'impunité des auteurs de violation des droits de l'homme et de violations du droit international humanitaire. » Cette même résolution, citant les commandants Innocent Kaina et Baudoin Ngaruye et menaçant d'étendre la mesure à tout autre individu dans les mêmes conditions, avertissait qu'ils « pourraient être désignés » aux sanctions financières et aux mesures en matière de déplacement adoptées précédemment dans des cas semblables (Conseil de sécurité 2012f). Le 26 novembre, le Conseil de sécurité se réunissait à nouveau. Il décidait à l'unanimité « de reconduire jusqu'au 1^{er} février 2014, en les élargissant dans certains cas, les sanctions prises à l'encontre du M23 et ses éventuels soutiens étrangers, ainsi que contre d'autres groupes armés sévissant dans l'Est de la République démocratique du Congo (RDC) ». Il s'agit de l'embargo sur les armes, des mesures en matière de transport, de dispositions financières, de déplacement. Cette fois, les groupes armés visés autres que le M23 sont nommément cités (Conseil de sécurité 2012h).

Le 12 novembre était transmis au président du Conseil de sécurité le rapport final du Groupe d'experts mis en ligne le 20 novembre. Le rapport, très documenté, reprend les éléments du rapport intérimaire en les complétant¹². Il souligne que, depuis celui-ci, le M23 a poursuivi ses opérations militaires et étendu son emprise. Il met cette fois en cause, à propos des appuis au M23, non seulement le Rwanda mais aussi l'Ouganda. Parmi les nombreuses informations qu'il contient figure en annexe la liste des vingt et une demandes du M23 pour d'éventuelles négociations (Conseil de sécurité 2012c).

À la suite de la prise de Goma par le M23 se tint, le 24 novembre, le 5^e sommet extraordinaire de la CIRGL, Kampala IV. Mais, dès le 20 novembre, les présidents Kabila, Kagame et Museveni s'étaient réunis dans cette même ville. Le lendemain, ils publièrent une déclaration commune, exigeant eux aussi le retrait du M23 de Goma. Mais ce texte ouvrit aussi la voie à de nouvelles perspectives. Il était en effet relevé que, même si certaines revendications du M23 étaient légitimes, l'extension de la guerre était

¹² Le rapport comporte 207 pages dont 76 annexes présentant les documents relatifs aux faits exposés.

inacceptable. Il était donc reconnu que des demandes du M23 pouvaient être fondées. Il était d'ailleurs acté que le Gouvernement s'engageait à examiner les causes du conflit et à y apporter des solutions dans la mesure du possible (Radio Okapi, 21 novembre & 22 novembre 2012).

Le 24 novembre, la CIRGL adoptait un train de décisions dont la première était libellée ainsi : « Le Gouvernement de la RDC devra écouter le M23, évaluer et résoudre les doléances légitimes de ce dernier en tenant compte du rapport de travail déjà accompli par la CIRGL. » C'est seulement ensuite que sont précisées les exigences à l'égard du M23, entre autres, « cesser d'étendre la guerre [...] arrêter toutes les activités de guerre [...] se retirer endéans les deux jours des positions occupées actuellement sur le terrain ayant une importance tactique à une distance d'au moins 20 km de la ville de Goma » (Déclaration des chefs d'État et de gouvernement de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs [CIRGL] sur la situation sécuritaire dans l'Est de la République démocratique du Congo [RDC], 24 novembre 2012). À cette occasion, le président du M23, Jean-Marie Runiga Lugerero, s'est rendu à Kampala à la demande du président Museveni. Il y a rencontré le président Kabila (en présence de Museveni), sans toutefois que des négociations soient entamées. Le M23 avait déclaré ne pas vouloir quitter Goma sans que ses revendications aient été entendues et réclamait un dialogue inclusif, avec notamment la société civile. Mais Kinshasa affirmait ne pas accepter d'entreprendre de quelconques pourparlers tant que Goma restait occupée par le M23 !

Le 1^{er} décembre, les troupes du M23 se sont effectivement retirées de Goma et repliées à quelques kilomètres au nord de la ville. Le chef militaire du M23, Sultani Makenga, affirmait vouloir laisser la place à la diplomatie, mais ajoutait que, si rien n'était fait, le M23 achèverait le travail (Radio Okapi, 2 décembre 2012). Des effectifs de la police nationale étaient transférés à Goma, l'armée régulière devant également y être redéployée et l'administration réinstallée (AFP, 30 novembre 2012). À Kinshasa, plusieurs voix de l'opposition se sont élevées soit pour demander la démission du Gouvernement, soit pour exiger l'ouverture de négociations républicaines, soit au contraire pour déclarer inadmissible une négociation entre le Gouvernement et le M23. À l'Assemblée nationale, le 26 novembre, une demande d'interpellation du Premier ministre était rejetée. Le 28 novembre, celui-ci tentait de rassurer les membres de la Chambre basse sur la capacité des FARDC à défendre le pays. Mais aucun débat n'eut lieu malgré le désaccord de l'opposition sur ce point (Radio Okapi, 29 novembre 2012).

Sur le plan international, il y eut encore de nombreuses réactions, dont celle de Hillary Clinton, et celle de Abou Moussa, représentant spécial pour l'Afrique centrale du Secrétaire général de l'ONU. Aux Nations

unies, de nouvelles mesures furent envisagées, telles que l'envoi de drones et l'augmentation des forces de la MONUSCO devant passer de 17 000 à 19 500 personnes (7sur7.cd, 23 novembre 2012).

Bien que le bilan de ces événements n'ait pas encore été complètement dressé, il apparaît dès à présent très lourd : plusieurs dizaines de morts, des viols, des raptés d'enfants, des pillages...

Conclusions : l'État congolais en sursis ?

La crise actuelle dévoile au grand jour la dualité de l'espace socio-politique congolais. D'une part, la classe politique enfermée dans sa bulle fantasmagique, coupée des réalités, comme l'illustrent les discours et les déclarations. D'autre part, la société réelle qui essaie de survivre en s'organisant en marge de l'autorité publique, mais qui, dans les zones de conflit, paie au prix fort l'inconsistance de l'État.

En ce qui concerne la situation dans les Kivu, International Crisis Group (ICG) pose le diagnostic suivant : « Des élections non crédibles, la mise en œuvre bancal de l'accord de mars 2009 qui a affaibli le CNCD politiquement mais l'a renforcé militairement et l'échec des opérations militaires et des programmes de stabilisation constituent l'arrière-plan de la nouvelle rébellion qui émerge en mai 2012 [...]. Les similitudes troublantes de cette crise avec celle de 2008 [...] indiquent que l'histoire se répète dans les Kivu : les problèmes d'aujourd'hui sont ceux d'hier. » Et l'on pourrait sans doute ajouter : et ceux de demain. Car ICG poursuit en soulignant : « Depuis des années, en RDC, toutes les évaluations conduisent à la même conclusion : le manque de volonté politique pour appliquer les accords et conduire les réformes indispensables. Faute de mise en œuvre, les accords, les plans de développement et même les lois se succèdent comme autant de promesses sans lendemain » (International Crisis Group 2012 : 9-14).

Ce qui pourrait paraître paradoxal, en effet, est que les problèmes à résoudre et les solutions à y apporter sont connus de longue date, ont donné lieu à nombre d'études, de rapports, d'analyses, ont fait l'objet de multiples déclarations, articles de presse, commentaires. Néanmoins, le Gouvernement est demeuré réfractaire à ces demandes, la construction institutionnelle de l'État est restée de l'ordre des velléités et aucune réforme structurelle indispensable n'a été entreprise. Le pouvoir est resté enfermé dans ce microcosme autocentré, où le verbe tient lieu d'accomplissement. Des décisions telles que l'organisation de nouveaux recrutements dans l'armée, la création d'un groupe consultatif national, la convocation d'une réunion interinstitutionnelle destinée à l'examen de la situation sécuritaire dans l'Est, la révocation le 22 novembre du général-major, chef des forces terrestres,

Gabriel Amisi Kumba, n'apportent aucune solution et ne font que distraire des vrais problèmes. Roland Pourtier écrivait en 2008 au sujet des tentatives de règlement des conflits au Kivu : « Ce qui se joue derrière l'orchestration médiatique des conférences relève d'une diplomatie de poker menteur. Les déclarations conjointes des belligérants et leurs embrassades ne sont que des mises en scène masquant la réalité brutale d'une guerre qui risque de durer encore longtemps » (Pourtier 2009 : §3). Cette réflexion garde toute sa pertinence aujourd'hui.

Les carences politiques sont aggravées de surcroît par la conjoncture économique. Le politique et l'économique s'articulent en effet en un cercle vicieux qui mine la société congolaise globale. La Banque mondiale, dans une étude qu'elle vient de publier, fait remarquer que, si la croissance réelle du PIB s'est élevée en moyenne à 5,3 % entre 2006 et 2010, et si des progrès ont été accomplis dans divers secteurs, il n'en reste pas moins que la RDC « demeure l'un des pays les plus pauvres d'Afrique ». Elle attribue, entre autres, cette situation au fait que le gouvernement n'a réussi que partiellement à : « (a) protéger la population contre la prédation, (b) mettre en place des politiques macroéconomiques qui permettent à la population de bénéficier des richesses naturelles du pays, et (c) établir des politiques publiques transparentes ». Face à la « situation économique et sociale très dégradée », elle estime qu'aujourd'hui l'État est « incapable de faire face à l'ensemble des travaux nécessaires au redressement de l'économie et possède une capacité limitée à développer et mettre en œuvre de nouvelles politiques publiques et assurer dans le même temps ses fonctions régaliennes » (Herderschee, Mukoko Samba & Tshimenga Tshibangu 2012 : 4 ; 27 ; 229).

Même si demain la crise politico-militaire actuelle était résorbée, quel avenir attend les populations congolaises ? Un persistant marasme ou la prise de conscience et la mise en œuvre par les autorités congolaises des réformes qui s'imposent ? La question reste posée.

Fait à Bruxelles, le 2 décembre 2012

Bibliographie

AFP, 8 août 2012 ; 30 novembre 2012.

Afrikarabia, 21 août 2012.

Agence France Presse, 8 octobre 2012.

allAfrica, 7 octobre ; 20 octobre 2012.

Avenir (L') (en ligne). <http://www.groupelavenir.cd/> : 2 mai 2012 ; 17 juillet 2012 ; ; 9 octobre 2012.

Avenir (L') (en ligne). <http://www.groupelavenir.cd/> : 7 juin 2012, Compte rendu du Conseil des ministres du 4 juin 2012.

Avenir (L') (en ligne). <http://www.groupelavenir.cd/> : 8 octobre 2012, Communiqué de presse Kampala III.

Bakolokongo.com, 3 septembre 2012.

BBC Afrique, 30 mai 2012.

CENI, 23 avril 2012.

Centre d'actualités de l'ONU, 5 novembre 2012.

Congo Forum, 20 avril 2012 ; 3 mai 2012 ; 16 mai 2012 ; 7 septembre 2012.

Congo Forum, 28 septembre 2012, Résumé du président de séance de la réunion de haut niveau sur la situation dans l'Est de la RDC, Communiqué de presse. <http://www.congoforum.be/fr/nieuwsdetail.asp?subitem=2&newsid=189318&Actualiteit=selected>

Congo indépendant, 30 avril 2012 ; 3 octobre 2012.

Congo Tribune, 14 avril 2012 ; 7 septembre 2012.

Conscience (La), n. d.

Conseil de sécurité. 2012a. Rapport d'étape du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo. S/2012/348. Nations unies.

Conseil de sécurité. 2012b. Addendum au rapport intérimaire du Groupe d'experts sur la RDC concernant : violations par le Gouvernement rwandais de l'embargo sur les armes et du régime de sanctions. S/2012/348. Nations unies.

Conseil de sécurité. 2012c. Rapport d'étape du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, annexe 33. S/2012/348. Nations unies.

Conseil de sécurité. 2012d. Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo. S/2012/843. Nations unies.

Conseil de sécurité. 2012e (20 novembre). Le Conseil demande au M23 de se retirer immédiatement de Goma et dit son intention d'envisager d'autres sanctions contre le mouvement et ses appuis extérieurs. 6866^e séance soir. CS/10823. Nations unies.

Conseil de sécurité. 2012f (20 novembre). Résolution 2076 (2012) adoptée par le Conseil de sécurité à sa 6866^e séance. S/RES/2076 (2012).

Conseil de sécurité. 2012g (21 novembre). Le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo affirme que le M23 bénéficie d'un appui extérieur. 6868^e séance matin. CS/10825. Nations unies.

Conseil de sécurité. 2012h (28 novembre). Le Conseil de sécurité reconduit jusqu'au 1^{er} février 2014 les sanctions relatives à la situation dans l'Est de la République démocratique du Congo. 6873^e séance-matin. CS/10836. Nations Unies.

Déclaration de Didier Reynders, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, lors de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la situation dans l'Est de la RDC. 2012 (27 septembre). New York : Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations unies.

Déclaration de la ministre Louise Mushikiwabo 2012 (28 août).

Déclaration des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) sur la situation dans l'Est de la République démocratique du Congo. 2012 (20 juillet). *Forum des As.*

Déclaration des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) concernant la situation sécuritaire dans l'Est de la République démocratique du Congo. Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement, Kampala, 7-8 août 2012. 2012. CIRGL, Secrétariat exécutif.

Déclaration des chefs d'État et de gouvernement de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) sur la situation sécuritaire dans l'Est de la République démocratique du Congo (RDC). 5^e sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement, Kampala, 24 novembre 2012. 2012. CIRGL, Secrétariat exécutif.

Déclaration du ministre des Médias, chargé des relations avec le Parlement et de l'initiation à la nouvelle citoyenneté, Lambert Mende Omalanga, Radio Okapi, 2 septembre 2012.

Déclaration du ministre Raymond Tshibanda devant le Conseil de sécurité. 2012 (28 août).

Digitalcongo.net, 4 juillet 2012.

Direct !.cd, 16 mars 2012.

Discours d'investiture du président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila. 2011 (20 décembre). *KongoTimes !*

Discours du président de la République française, François Hollande. 2012 (25 septembre). Discours lors de la 67^e session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies. Paris : Présidence de la République.

Discours du Premier ministre du royaume de Belgique, Elio di Rupo. 2012 (26 septembre). Discours lors de la 67^e session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies.

Discours du Président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila. 2011 (14 septembre). Discours lors de la présentation du projet de société. Kingakati-Buene : RDC.

Discours du Président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila. 2012 (25 septembre). Discours lors de la 67^e session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies. Ambassade de la RD Congo près le Benelux et l'Union européenne.

Discours du Président de la République du Rwanda, Paul Kagame. 2012 (25 septembre). Discours à la 67^e session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations unies. AG/11292.

Discours du secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-Moon. 2012 (25 septembre). Discours à l'ouverture du débat général de l'Assemblée le 25 septembre. Nations Unies : Secrétariat général, SG/SM/14532 AG/11293.

Échos des Grands Lacs (Les), 11 avril 2012 ; 6 juin 2012 ; 9 juin 2012.

Figaro (Le), 8 juillet 2006, mis à jour le 15 octobre 2007.

Forum des As, 20 juillet 2012, Déclaration des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) sur la situation dans l'Est de la République démocratique du Congo.

Forum des As, 5 septembre 2012 ; 28 septembre 2012, Discours du Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-Moon.

Groupe l'Avenir.cd (en ligne). <http://www.groupelavenir.cd/> : 6 avril 2012 ; 25 juillet 2012 ; 10 août 2012 ; 8 octobre 2012 ; 9 octobre 2012.

Groupe l'Observateur.cd (en ligne). <http://www.observateur.cd/> : 25 juillet 2012, 6 août 2012 ; 10 août 2012 ; 10 septembre 2012.

Herderschee, J., Mukoko Samba, D. & Tshimenga Tshibangu, M. (éd.). 2012. *Résilience d'un géant africain – Accélérer la croissance et promouvoir l'emploi en République démocratique du Congo*. Volume I. Synthèse, contexte historique et macroéconomique. Kinshasa : Banque mondiale-Médiaspaul.

Human Rights Watch. 2012 (1^{er} octobre). « Le mini sommet sur la RDC à l'Onu a échoué, selon Human Rights Watch ». Radio Okapi (en ligne). <http://radiookapi.net/emissions-2/dialogue-entre-congolais/2012/10/01/ce-soir-human-rights-watch-qualifie-dechec-le-mini-sommet-de-new-york-sur-la-situation-securitaire-en-rdc/>

International Crisis Group. 2012. « L'Est du Congo : pourquoi la stabilisation a échoué ». Briefing Afrique 91.

Jeune Afrique, 7 mai 2012 ; 4 septembre 2012 ; 9 octobre 2012.

KongoTimes ! (en ligne). <http://afrique.kongotimes.info/> : 20 décembre 2011 (discours d'investiture du président Joseph Kabila Kabange 2011) ; 16 avril 2012 ; 24 avril 2012 ; 2 mai 2012 ; 4 mai 2012 ; 10 juin 2012.

Libre Belgique (La), 2 mai 2012.

L'Observateur (L'), 25 juillet 2012 ; 6 août 2012 ; 10 août 2012 ; 10 septembre 2012.

République démocratique du Congo, le Président. 2012 (20 juillet). Loi de finances de l'année 2012. Disponible sur http://www.digitalcongo.net/UserFiles/file/PDF_files/2012/budget_2012.pdf

Mbokamosika, 16 juillet 2012.

mediacongo.net, 1^{er} septembre 2012.

Nations Unies, Haut Commissariat aux droits de l'homme. 2010. Rapport du Projet Mapping concernant les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises entre mars 1993 et juin 2003 sur le territoire de la République démocratique du Congo.

ORINFOR, n. d.

Phare (Le), 8 juin 2012 ; 17 juillet 2012 ; 10 août 2012.

Pole Institute. 2012 (23 juillet). « De Goma à Bunagana : quelques heures entre les lignes de front ».

Potentiel (Le), 15 mars 2012 ; 11 avril 2012 ; 3 mai 2012 ; 22 mai 2012 ; 17 juillet 2012 ; 6 août 2012 ; 1^{er} septembre 2012 ; 2 septembre 2012 ; 5 septembre 2012 ; 9 septembre 2012 ; 10 septembre 2012 ; 11 septembre 2012 ; 19 septembre 2012 ; 27 septembre

2012 ; 29 septembre 2012 ; 30 septembre 2012 ; 4 octobre 2012 ; 8 octobre 2012 ; 9 octobre 2012 ; 31 octobre 2012.

Potentiel (Le), 22 mai 2012, Compte rendu du Conseil des ministres du 21 mai 2012.

Programme d'action du Gouvernement 2012-2016. 2012 (mai). Disponible sur <http://www.kongo-kinshasa.de/dokumente/regierung/Programme-Gouvernement-Matata.pdf>

Prospérité (La), 22 mai 2012 ; 3 juin 2012, Compte rendu du Conseil des ministres du 1^{er} juin 2012 ; 10 septembre 2012.

Pourtier, R. 2009. « Le Kivu dans la guerre : acteurs et enjeux ». EchoGéo (en ligne), Sur le Vif. <http://echogeo.revues.org/10793> ; DOI : 10.4000/echogeo.10793 (consulté le 2 décembre 2012).

Radio Okapi (en ligne). <http://radiookapi.net/> : 11 avril 2012 ; 21 mai 2012 ; 26 mai 2012 ; 31 mai 2012 ; 5 juin 2012 ; 9 juin 2012 ; 8 juin 2012 ; 25 juin 2012 ; 26 juin 2012 ; 9 juillet 2012 ; 18 juillet 2012 ; 7 août 2012 ; 23 août 2012 ; 5 septembre 2012 ; 9 septembre 2012 ; 11 septembre 2012 ; 27 septembre 2012 ; 30 septembre 2012 ; 1^{er} octobre 2012 ; 2 octobre 2012 ; 7 octobre 2012 ; 8 octobre 2012 ; 19 octobre 2012 ; 22 octobre 2012 ; 21 novembre 2012 ; 22 novembre 2012 ; 29 novembre 2012 ; 2 décembre 2012.

Radio Okapi, 2 septembre 2012, Déclaration du ministre des Médias, chargé des Relations avec le Parlement et de l'initiation à la nouvelle citoyenneté, Lambert Mende Omalanga.

RFI, 22 mai 2012 ; 28 mai ; 27 juillet 2012 ; 8 août 2012 ; 9 septembre 2012 ; 13 octobre 2012.

Soir (Le), 4 avril 2012 ; 29 août 2012.

7sur7.cd (en ligne). <http://www.7sur7.cd/> : 14 juin 2012 ; 19 juin 2012 ; 28 septembre 2012 ; 19 octobre 2012 ; 22 octobre 2012 ; 23 octobre 2012 ; 23 novembre 2012.

Tempête des Tropiques (La), 11 juin 2012 ; 17 juillet 2012 ; 28 septembre 2012 ; 1^{er} octobre 2012.

32nd Summit of SADC Heads of State and Government. 2012 (19 octobre). Communiqué final. Maputo : Mozambique.

Verweijen, J. 2012. « Les nouveaux affrontements à l'Est de la RDC : plus qu'une crise du secteur de la sécurité en Afrique ? ». Africa Briefing, débat interactif organisé par l'Observatoire de l'Afrique, Bruxelles, 18 juin 2012.

Voix du paysan congolais (La), 2 mai 2012.

Wakati Yetu, 10 septembre 2012 ; 15 septembre 2012.